

A son Excellence Aali Pacha,
Ministre des affaires Etrangères
de sa Majesté Impériale le Sultan,

X

X

X

Vienne, le 19 Juin, 1849.

N^o 28

Monsieur,

Les opérations en Hongrie
ne devant commencer, ainsi que j'ai
eu l'honneur d'en informer V. S.
par mon précédent respectueux
rapport, qu'après l'entrée sur le
territoire Hongrois de toute l'armée
auxiliaire Russe, je n'ai à Lui
annoncer aucun fait important
qui s'y rattache. Toutefois, deux
rencontres ont eu lieu entre les, avant
grotes Impériaux et Hongrois; dans
l'une les premiers qui ont conservé
avec avantage leurs positions près
d'Odembourg, ont essuyé pourtant
quelques pertes d'autant plus sensibles
que le Général Wyss, qui commandait
une brigade, a été tué dans cet
engagement; dans l'autre, le général
Wahlgenuth a repoussé à Szereh une
attaque des insurgés qui ont perdu beau-
coup d'hommes et 8 pièces de canons.

de la garde nationale de Paris a été
dissoute pour avoir participé à
l'émeute. Le 14, le ministère a
présenté à l'Assemblée un projet
de loi, par lequel il demandait l'auto-
risation de suspendre pour un an
l'exercice illimité du droit de
réunion; L'Assemblée a voté
l'urgence, et le projet de loi a été
renvoyé au bureau. Depuis ces
événements, la tranquillité à Paris
et dans les départements n'a pas
été troublée jusqu'au 15, date des
dernières nouvelles.

J'ai eu devoir soumettre à
votre Excellence les nouvelles de
France qui précèdent, dans la supposition
qu'elles lui parviendraient avant
l'arrivée du paquebot français qui
doit en être le porteur.

Je suis avec le plus profond respect.

1
A St
Minist
de Soc
x
Vieux
N° 28

La victoire qui, d'après les journaux
de Vienne, aurait été remportée par
le Han Jellachich, se réduit à un
succès médiocre, à la suite duquel les
insurgés ont dû cependant abandonner
Neusatz, qui a été occupé par les
troupes impériales; d'où il s'ensuit
que la forteresse de Peterwardein
se trouve plus étroitement cernée.

L'Empereur de Russie, arrivé
le 11 de ce mois à Cracovie, a poursuivi
son voyage pour Dukla, ville de la Galicie,
située non loin de la frontière hongroise
où il s'arrêtera quelque temps. On
ignore si l'Empereur d'Autriche qui,
comme on dit, se propose d'assister
aux opérations en sa qualité de chef
suprême de la force armée, s'y mènerait
une nouvelle entrevue avec son Allié.

Un officier autrichien qui
avait quitté Ancône le 14 de ce mois,
a apporté à Trieste la nouvelle que ce
jour là les bâtiments de guerre Français
en station devant Ancône s'étaient rapprochés
et avaient tiré

et avaient tiré des salves d'artillerie
en signe de réjouissance pour la prise
de Rome par l'armée Française.

On dit que les Français auraient perdu
2,000 hommes entre tués et blessés. Le
gouverneur de Trieste a transmis cette
nouvelle au Ministère par Dépêche
Télégraphique.

La Régence instituée par
l'Assemblée de Stuttgart a proclamé
la destitution de l'Archiduc Jean et
sommé l'armée et le peuple Allemand
de prêter aide et appui à la mise
en pratique de la Constitution votée
à Francfort. De son côté, l'Archiduc
qui considère l'Assemblée Nationale,
ou plutôt la fraction de cette Assemblée
réunie à Stuttgart, comme dissoute
de droit et de fait par suite de la
translation de son siège, a invité le
Gouvernement Wurtembergais à prendre
les mesures nécessaires pour paralyser
d'avance tout acte émanant de la
prétendue Régence. Le Gouvernement
Wurtembergais a adressé à son peuple

une proclamation dans laquelle il
conteste la légalité des actes de
l'Assemblée Nationale telle qu'elle
est constituée aujourd'hui et déclare
ne pas reconnaître à la Régence le
droit de prendre des résolutions obli-
gatoires pour le Wurtemberg et
notamment le droit de disposer
de l'armée et du trésor de ce Royaume.
Comme les Chambres Wurtembergoises
ont approuvé cette déclaration, le
gouvernement, l'Assemblée Nationale
était sur le point de quitter Stuttgart
pour se transférer à Baden-Baden
dans le Duché de Bade, à moins que
l'approche du Général Prussien
Hirschfeld, qui, à la tête d'une armée
considérable et sur la sollicitation
des gouvernements intéressés à pour-
mission de réprimer l'insurrection
dans le Palatinat Rhénan, la Hesse
Rhénane et le Grand Duché de Bade,
ne l'ait déjà déterminé à renoncer
à ce projet.

Sur la route de Bingen, entre
Jugelheim

Jugelheim et Kreuznach dans la Prusse rhénane, un coup de feu, parti d'un champ de blé, fut tiré et blessa le postillon d'une voiture qui suivait celle où se trouvait le Prince de Prusse, qui se rendait au camp du général Hirschfeld. Il n'y a pas de doute que cette tentative d'assassinat, malgré la méprise de son auteur, n'ait eu pour but d'atteindre le Prince.

Quoique le Roi de Bavière ait sollicité la coopération de la Prusse à la pacification du Palatinat, il n'en continue pas moins à persister dans son refus d'adhérer à la Constitution concertée à Berlin. Toutefois, il ne renonce pas à l'espoir d'obtenir certaines modifications et d'amener une entente entre la Prusse et l'Autriche. C'est à ce but qu'on attribue la mission de M. Von der Pfordten, ministre des affaires étrangères de Bavière, qui se trouve dans cette capitale depuis quelques jours, ainsi que l'arrivée du Prince Luitpold, frère du Roi de Bavière qui

qui, après s'être arrêté ici environ une semaine vient de partir pour Munich. Le Roi de Bavière s'est vu forcé de dissoudre la seconde chambre qui s'était montrée hostile à son gouvernement dans les questions de la Constitution Allemande et de l'insurrection du Palatinat.

A'en juger par la correspondance échangée dernièrement entre le Cabinet de Berlin et le pouvoir central à Francfort, il semble que le Roi de Prusse n'insiste pas pour le moment à remplacer le Vicaire dans la direction des affaires de l'Allemagne.

Les nouvelles de France sont de la plus haute importance. A l'occasion des interpellations sur les affaires de Rome, la Montagne a proposé la mise en accusation du Président et du Ministère. Cette motion ayant été rejetée, un commencement d'émeute, suivi de quelques barricades, s'est manifesté.

s'est manifesté le 19 à Paris. Les
 mesures promptes et efficaces, prises
 par le Gouvernement et exécutées par
 le Général Changarnier, nommé en
 même temps commandant en chef
 de la garde Nationale, ont réprimé
 cette tentative sans effusion de sang.
 Par autorisation de l'Assemblée
 Législative, Paris a été mis en état
 de siège. Le Décret porte que cette
 mesure pourra être étendue aux
 villes des Départements mis en état
 de siège où elle serait jugée néces-
 saire. L'Assemblée a également
 autorisé des poursuites judiciaires
 contre quelques-uns des membres de
 la Montagne, arrêtés en flagrant
 délit de provocation, ou qui, pendant
 l'insurrection, s'étaient réunis dans le
 Conservatoire des arts et métiers
 pour tenter d'établir un gouver-
 nement provisoire ; Parmi ces derniers
 figure M. Ledru-Rollin, qui est parvenu
 à s'évader. Par décret du Président
 de la République, la légion d'artillerie
 de la garde

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Monseigneur,

Vienne, le 26 Juin, 1849.

N^o. 29.

Sur l'invitation de M^r. le
Prince de Scherwarzenberg, je me suis
rendu hier à la Chancellerie d'Etat,
et voici en résumé quel a été l'objet
de cette entrevue :

"Je désirais vous voir, m'a dit
le Prince, pour nous entretenir d'une
nouvelle peu satisfaisante que nous a
apportée le dernier courrier de Constan-
tinople. Il avait été question du
passage de nos troupes par la Serbie ;
mais ce n'est plus de cela qu'il s'agit
aujourd'hui, car ces troupes ont reçu
depuis plus de quinze jours l'ordre
de passer directement de la Valachie
en Transylvanie où elles se trouvent
actuellement. Si donc nous avons été
peinés de ce que la Sublime Porte
a déclaré se refuser à ce passage,
ce n'est pas que nous en ayons besoin,
mais c'est que nous ne nous attendions

et de vive voix, tant par Son Altesse Monseigneur
le Grand Vizir que par Votre Excellence, j'en
croyais en droit d'assurer de la manière la
plus positive le Gouvernement Impérial d'au-
triche des dispositions intérieurement amicales dont
la Sublime Porte est animée à son égard, et des
vœux qu'elle forme pour le triomphe de la cause
sacrée de l'ordre et de la légitimité que ce
Gouvernement défend. Enfin, comme, dans le
cours de votre entretien, le Prince m'avait annoncé
que S. M. l'Empereur venait de conférer à
S. E. Pucod-Iffendi l'Ordre de la Couronne de fer
de la 1^{re} classe pour lui marquer sa satisfaction,
j'ai conclu ma réponse, en ajoutant que, S. E.
Pucod-Iffendi n'ayant fait que se conformer
strictement aux instructions précises de son
Gouvernement, la marque de satisfaction dont
il était l'objet, témoignait hautement de la
pureté des sentiments de la Sublime Porte.

Le Prince a objecté que, sans contester le bon
vouloir des ministres actuels de la Sublime Porte,
il ne pouvait voir dans le refus en question qu'une
faiblesse envers les insinuations ^{des Représentants} de l'Angleterre et
de la France, ce qui, selon lui, neutralisait les
dispositions amicales dont je lui parlais. Enfin,
quelque convaincantes qu'eussent été mes observations,
il m'a paru vouloir persister dans ses doutes, et
en me séparant de lui, il m'a engagé itérativement
à être auprès de Votre Excellence l'interprète des regrets
qu'il venait de m'exprimer.

Je suis avec le plus profond respect,

1 pas à un pareil refus, motivé surtout
2 sur l'observation d'une stricte neutralité
3 le. Je vous prie fortement d'exprimer
4 à votre Gouvernement tous nos regrets;
5 j'en écris en même temps à M^r. le
6 Comte de Sturmer. De plus, on m'assure
7 que le ~~soi-disant~~ Envoys de Hongrie,
8 Splenyi, est bien accueilli à Constantinople
9 et qu'il est même reçu des Ministres
10 de la Sublime Porte, et que M^r. Teco,
11 Ministre Résident de Sardaigne, est à
12 la tête des intrigues ourdies par le
13 Susdit Hongrois et autres ennemis
14 de l'Autriche. On nous écrit en outre
15 que les Ottomans de Belgrade font
16 le commerce d'armes, c'est-à-dire,
17 qu'ils en fournissent aux insurgés.

En un mot, le Prince m'a laissé
entrevoir dans ses discours une espèce
de défiance.

Je lui ai répondu que, bien que
je n'eusse reçu aucune communication
de mon Gouvernement sur la question du
passage de troupes par la Serbie, la
Sublime Porte, je pouvais l'en assurer,
n'était pas moins ^{preines} ~~parce~~ de se voir obligée

de faire un refus qui n'était qu'une conséquence
 inévitable de la neutralité, dont l'obser-
 vation est pour Elle une nécessité impérieuse,
 que, si le soi-disant Envoyé de Hongrie
 se vantait peut-être d'avoir été reçu des
 Ministres de la Sublime Porte, ce mensonge
 ressemblait à l'imposture dont Rosette
 avait usé, en simulant, d'après les journaux
 de Vienne, la réception solennelle d'un
 ambassadeur Ottoman, arrivé à Pesth;
 qu'il était d'autant plus difficile à la
 Sublime Porte de servir contre les individus
 placés sous la protection du Ministre de
 Sardaigne, que, d'après l'interprétation que
 toutes les Puissances de l'Europe, sans en
 excepter l'Autriche, prétendent donner à
 leurs traités avec l'Empire Ottoman, Elle
 se voit à regret privée du droit d'exercer
 une surveillance efficace ou une juridiction
 quelconque sur les sujets étrangers; que,
 quant au commerce d'armes imputé aux
 Ottomans de Melgride, je ne manquerais pas
 d'y appeler l'attention de la Sublime
 Porte pour qu'elle s'enquît de l'exacti-
 tude de cette assertion; que, pour des ins-
 tructions qui m'ont été données par écrit et

A Son Excellence Aali-Pacha
Ministre des Affaires Étrangères
De Sa Majesté Impériale le Sultan,

St. St. St.

Vienne, le 26 Juin, 1849.

N^o 30

Monseigneur,

À l'heure qu'il est les
opérations des armées Austro-Russes
ont commencé. Déjà, l'armée autri-
chienne, campée aux environs de
Presbourg, a pris l'offensive; et, d'après
les avis officiels publiés ici, le corps de
réserve sous les ordres du général
Wohlgemuth, secondée par la division
russe du général Pavintine, a repoussé,
le 22 de ce mois, après un combat de
deux jours, trente mille Hongrois sous
le général Gorgey, lesquels ont été forcés
de repasser la Waag. Cependant, cet
engagement est partiel et de peu de
conséquence, et ce n'est que lorsque toutes
les forces autrichiennes et Russes se
seront mises en marche combinée,
qu'on pourra s'attendre à des résultats
importants. En attendant, on croit
généralement que, quelque prolongée
que puisse être la lutte qui va s'engager,
les Hongrois finiront par succomber; et

étouffé l'insurrection dans le Palatinat,
où elles sont entrées sans coup férir,
ont traversé le Rhin pour opérer
dans le Duché de Bade. Le corps
autrichien qui s'était rapproché de la
frontière Bavaroise, fort de 16,000 hommes,
s'est mis en marche pour entrer
également dans ce Duché, où les
insurgés, quelque résolus que soit
leur résistance, ne pourront que
céder devant des forces aussi im-
posantes.

Je suis avec le plus profond respect.

A Son

Ministre

De Sa

Majesté

(Vienne)

A. D.

c'est là aussi l'opinion de tout le Corps
diplomatique.

L'Empereur de Russie a quitté
Dukla pour s'en retourner à Varsovie.
On croit qu'il se rendra à Vienne, dès
que ses armées auront remporté un
succès signalé et décisif.

Les journaux de Vienne rapportent,
sur la foi de quelques voyageurs, que Kossuth
aurait reçu à Pesth, en audience solennelle,
un prétendu ambassadeur de la Sublime
Porte. Cet expédient, si en effet Kossuth
y a eu recours, a pour but d'exploiter
la crédulité des Hongrois, en les inondant
en erreur sur les intentions du gouver-
nement impérial. Je dois, en outre, infor-
mer Votre Excellence que les partisans
des insurgés hongrois prennent à tâche
d'accréditer ici l'idée que les autorités
ottomanes sympathisent avec eux.

Cette erreur commence à gagner quelques
journaux, ainsi que quelques adhérents du
gouvernement; et j'ai eu tout récemment
à combattre l'opinion d'un de ces derniers,
qui prétendait que, sans un démenti de
la part de la Sublime Porte, il serait

difficile de désabuser le public des mensonges débités par les fauteurs d'intrigues.

La ville et la forteresse d'Ancone ont capitulé le 18 de ce mois, et le lendemain les troupes autrichiennes en ont pris possession. Venise continue à résister, quoiqu'elle ait envoyé à Verone deux députés pour traiter de la capitulation. En attendant, on vient d'expédier d'ici une quantité de ballons aérostatiques, dont on veut essayer l'emploi dans le bombardement de cette ville.

La nouvelle de la prise de Rome, apportée à Trieste par un officier autrichien et transmise ici par dépêche télégraphique, ne s'est pas confirmée. D'après les dernières nouvelles, qui vont jusqu'au 15, les Français poursuivaient l'attaque avec vigueur; mais tout porte à croire que cette ville ne tardera pas à se rendre.

Sur la sommation du gouvernement Wurtembergeois, la Reine de l'Empire ainsi que l'Assemblée Nationale, ont quitté Stuttgart pour se rejoindre à Carlsruhe. Les troupes Prussiennes, sous le Général Hirschfeld, après avoir

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

x . . . x

Vienne, le 9 Juillet, 1849

Ad 21.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 20 Juin, relativement à la question du passage par la Servie des troupes autrichiennes, réfugiées en Valachie.

Par cette lettre votre Excellence a bien voulu me fournir une occasion propice pour répondre catégoriquement et au nom de la Sublime Porte ^{à vos} plaintes auxquel-
Mr le Prince de Schwarzenberg m'avait déjà exprimées sur cette même question. Aussi me suis-je empresse de voir ce Ministre; et après lui avoir exposé les motifs qui avaient mis la Sublime Porte dans la pénible nécessité de ne pouvoir accorder le passage demandé, je lui ai laissé à juger combien votre Excellence avait dû éprouver de regret quand, en présence des dispositions amicales dont la Sublime Porte a usé de

donner à l'Autriche des preuves non
équivoques, M^r. le Comte de Sturmer
lui a adressé, à cette occasion, des
réproches peu mérités. Vous reconnaissez³
3 ai-je ajouté, les services rendus dans
3 le temps par l'Autriche à l'Empire
3 Ottoman, Sans citer ceux auxquels ont
3 pu prendre part d'autres puissances,
3 il suffirait de rappeler la conduite
3 amicale qu'elle a tenue dans une
3 conjoncture analogue. Lors de la
3 révolution Grecque, tandis que d'autres
3 Puissances s'alliaient au faveur des
3 insurgés, l'Autriche a persévéré dans
3 sa neutralité. Mais la Sublime Porte
3 a-t-elle laissé passer aucune occasion
3 pour témoigner sa reconnaissance?
3 Depuis l'insurrection de la Hongrie,
3 a-t-elle pas fourni assez de preuves
3 de son amitié pour l'Autriche? n'a-t-elle
3 n'a-t-elle pas même violé son système
3 de neutralité, en admettant dans son
3 territoire à deux reprises une armée
3 de 12000 hommes avec armes et bagages?
Je n'ai pas manqué d'exposer ainsi au

Prince

Prince toutes les autres considérations
 contenues dans la lettre de votre Excellence,
 et j'ai fini par lui annoncer que,
 par décision spontanée du Gouver-
 nement Impérial, l'ordre avait
 été intimé au Baron Splényi,
 soi-disant envoyé de Hongrie, de
 quitter immédiatement la Turquie,
 en même temps que je lui ai fait
 observer que ce témoignage étaitant
 des sentiments d'amitié de la Sublime
 Porte, prouvait à l'évidence que,
 toutes les fois qu'il lui était possible
 de donner un libre cours à ses propres
 impulsions, elle était bien loin de
 rester indifférente à des manœuvres
 semblables à celles imputées au
 Ministre de Sardaigne, ou de laisser
 entraîner par les insinuations de
 qui que ce soit.

M. le Prince de Schwarzenberg,
 qui avait prêté à mes explications
 une oreille favorable, m'a dit que,
 quoiqu'il ne fût pas d'avis que le

passage par la Serbie des troupes
autrichiennes eut donné lieu aux
complications appréhendées par le
Sublime Porte, toute fois il éprouvait
un plaisir à reconnaître les
services qu'elle lui avait rendus
dans des circonstances aussi importantes,
que la Spontanéité avec laquelle
elle s'était décidée à éloigner de
ses Etats le soi-disant Envoyé de
Hongrie, et dont M^r. le Comte de
Sturmer avait aussi rendu compte
à sa Cour par un rapport séparé,
était une nouvelle preuve de ses
dispositions amicales; qu'il se félici-
tait de voir se développer de tels
sentiments entre deux Empires voisins,
si mutuellement intéressés à la
conservation l'un de l'autre; qu'enfin,
il lui autorisait à exprimer à Votre
Excellence son contentement et à
l'assurer que l'impression causée
par le refus dont il s'était plaint
précédemment, se trouvait désormais
entièrement effacée.

Comme son Ex^{te}. Hassan Pacha,
Gouverneur de Belgrade, que j'avais
informé des plaintes du ministère
autrichien, m'a transmis un
exposé détaillé au'il constate par
des faits la manière honorable dont
il s'est toujours conformé aux
instructions de la Sublime Porte,
pleines de bienveillance pour
l'Autriche, et les services qu'il a
rendus dans maintes circonstances
à ses sujets et à ses trouppes à Serrailin,
je n'ai pas manqué d'en faire part
à Mr. le Prince de Schwarzenberg,
pour lui prouver combien les renseigne-
ments qu'il avait reçus sur le compte
de ce fonctionnaire étaient dénués
de fondement. Le Prince a accueilli
avec satisfaction ces explications, en
ajoutant que les renseignements qu'il
avait reçus, n'étaient pas directement
de Belgrade, et qu'il désirait que j'e
lui prêtasse l'exposé en question, afin
de prendre connaissance de son

contenu, quoiqu'il aimât à croire,
a-t-il dit, à la loyauté des
Pacha. Cependant, à propos de
ces explications, le Prince m'a dit
qu'il lui avait écrit que des
caisses contenant des faux, destinées
à servir d'armes aux insurgés,
auraient été envoyées de Belgrade
en Hongrie. Sur cela j'ai dû lui
répondre que je ne manquerais pas
de signaler cette contrebande, si
en effet elle a eu lieu, à l'atten-
tion de Son Em. Hassan Pacha.

Jc suis avec le plus profond respect

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan.

Monseigneur;

Vienne, le 3 Juillet, 1849

AD 32

Les nouvelles de Hongrie, depuis
la reprise des hostilités, se bornent
pour le moment à l'occupation, après
une vigoureuse résistance, de la ville de
Raab par l'armée autrichienne, ayant
à sa tête l'empereur lui-même, qui
s'est rendu au camp la semaine
passée, et qui, malgré son ardeur de
participer à cette campagne, ne
tardera probablement pas à retourner
à Vienne, dès qu'il aura surtout
remporté quelque victoire signalée.
Quant à l'armée de Paskewitch qui
avance du côté du Nord, elle devait
arriver aujourd'hui-même devant
Pesth, où se porte simultanément
l'armée autrichienne. Les journaux
de Vienne parlent des succès obtenus
par le Ban Jellachich, et M^r. le
Prince de Schwarzenberg m'a confirmé

la question de la Constitution de l'Empire
et de l'unité allemande. On présume
que cette réunion a lieu sous les
auspices du Roi de Prusse, et qu'elle
est destinée à appuyer, au nom de
la nation allemande l'adoption
de la Constitution octroyée à Berlin.

Dans l'entrevue que j'ai eue
dernièrement avec M^r. le Prince de
Schwarzenberg, ce Ministre m'a
annoncé, qu'indépendamment de la
décoration accordée à S. E. Fucad Effendi,
l'Empereur a conféré le même ordre
à S. E. Oke'rib Effendi, en considération
de la mission spéciale, dont Sa
S. M. Impériale notre auguste
maître l'avait chargé, à l'effet de
féliciter l'Empereur de son
avènement.

Je suis avec le plus profond respect.

la prise de Cronstadt par les troupes Russes
sous les ordres du Général Lédars; mais
il serait superflu d'entretenir votre
Excellence de ce qui se passe en
Transylvanie et au Sud de la Hongrie,
attendu que les Autorités Impériales
près des frontières sont à même d'en
instruire votre Excellence bien plus tôt
et avec plus d'exactitude.

Depuis le 21 Juin, où les troupes
Françaises avaient livré l'assaut et
étaient parvenues à s'établir sur quelques
bastions de Rome, on n'a pas de nou-
velles qu'elles aient avancé dans
l'intérieur de la ville. Quelque désa-
vantageuses que soient pour les assiégeans
ces lenteurs et la résistance opiniâtre
des Romains, il n'y a pas de doute que
l'armée Française ne finisse par en
triompher.

Les troupes Prussiennes, conjointe-
ment avec celles de l'Empire, ont
remporté des succès rapides dans le
Duché de Bade. Elles sont entrées,
le 25 à Carlsruhe, d'où elles ont poursuivi

le Général Miroslawsky qui, à la tête
 des troupes insurgées, s'est réfugié sous
 les murs de la forteresse de Rastadt, de
 manière qu'on peut considérer désormais
 comme pacifié le Grand-Duché de Bade.
 La Régence de l'Empire et les membres
 de l'Assemblée Nationale qui avaient dû
 quitter Stuttgart, ne pouvant se rejoindre
 à Carlsruhe, lieu fixé pour leur réunion,
 se trouvent pour le moment dispersés.
 Cependant, une quarantaine des membres
 de cette assemblée errante ont, dans
 une séance tenue à Baden-Baden,
 déclaré l'Assemblée Nationale comme
 un tout idéal existant et propre à être
 convoqué par le Président en tout temps
 et en tout lieu, et la Régence comme
 une prétendante légitime au Pouvoir
 de l'Empire contre tout Prince ou
 citoyen qui s'arrogerait ce pouvoir.
 D'un autre côté, environ cent cinquante
 membres de l'ancienne assemblée
 Nationale de Francfort, qui s'en étaient
 séparés, se sont réunis à Gotha l'insti-
 gation de M^r. de Gogern, afin d'y
 continuer leurs délibérations sur

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des affaires étrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan.

* * *

Vienne, le 10/Jullet, 1849

N^o 22.

Monsieur,

En me référant à la partie
de mon précédent respectueux rapport
N^o 21, relative à l'exposé que S. E.
Hassan Pacha m'a adressé en
réponse aux plaintes du Ministère
Autrichien, j'ai l'honneur d'in-
former votre Excellence que je n'ai
pas manqué de communiquer la
traduction de cette pièce à M.^r le
Prince de Schvarzenberg, conformé-
ment au désir qu'il m'en avait
exprimé, et que, dans l'entrevue que
j'ai eue hier avec lui, il m'a dit
qu'il trouvait les explications de
ce fonctionnaire satisfaisantes et
judiciaires, mais que, puisqu'il y avait
quelques points qui ne lui paraissaient
pas entièrement éclaircis, il avait
jugé à propos de transmettre l'exposé
en question au Consul d'Autriche

à Belgrade, afin de mieux se convaincre
de l'exactitude des faits y allégués.

J'ai répondu au Prince que j'étais
sur d'avance que le Consul, dont les
rapports seraient sans doute conformes
à la vérité, ne pourrait que rendre
témoignage de la conduite loyale et
honorable de S. E. Hassan Pacha.

Je suis avec le plus profond respect.

A Son Excellence Ali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan.

* * *

Vienne, le 10 Juillet, 1849.

N^o 35.

Monsieur,

Après la prise de Raab, le
général Hongrois Görgey se retira à
Comorn, où, à la tête d'une armée
de 5,000 hommes, il prit une position
bien fortifiée et presque inexpugnable.
Cette manœuvre dut modifier le
plan de campagne des armées
austro-Russes. L'Empereur
retourna à Vienne le 5 où il
reçut la grande Croix de l'Ordre
militaire de S.^t Georges que l'Empereur
de Russie lui a conférée à l'occasion
de la part qu'il a eue à la prise
de Raab. L'armée autrichienne,
sous les ordres du général Haynau,
s'avança vers Comorn, un pont fut
jeté sur le Danube pour faciliter les
communications, et des dispositions
sont prises pour cerner de tous côtés
l'armée insurgée. Le maréchal
Paskevitch qui, avec le gros de l'armée

Russe, était arrivé à Miskolcz, dirigé vers Debreczin le 4^{me} corps de l'armée sous les ordres du général Tcheodojeff. A l'approche des Russes, les habitants de Debreczin envoyèrent au devant du Général une députation pour faire leur soumission à l'Empereur d'Autriche, et le 3 de ce mois l'armée Russe occupa la ville. Quant au Maréchal Paskevitch, il se mit en marche pour Pesth avec le reste de l'armée, et dès qu'il aura pris possession de cette ville, il rejoindra l'armée autrichienne devant Comorn. Il semble donc que le résultat de la lutte qui va s'engager sous les murs de cette forteresse, décidera en grande partie du sort de la campagne.

Rossuth et la Diète Hongroise ont quitté Pesth pour se rendre à Szégedin.

Bien que le Gouvernement autrichien ait considérablement

modifié ses exigences, et que les troupes aient déjà évacué la forteresse d'Alexandrie en vue d'un prompt arrangement, le Cabinet de Turin ne semblerait pas animé des mêmes sentiments de conciliation, et la conclusion de la paix se trouve ajournée par suite de nouveaux obstacles.

Malgré les démarches faites précédemment par les Vénitiens pour capituler à des conditions avantageuses, ils y ont renoncé tout-à-fait et persistent maintenant plus que jamais dans leur résistance : ce qu'on doit peut-être attribuer à l'état pendant des négociations entre l'Autriche et la Sardaigne.

À la suite des progrès des opérations de l'armée Française et d'un nouvel assaut livré dans la nuit du 30 Juin, la Constituante de Rome décréta qu'elle renouvellerait

que la Saxe elle-même refuserait
également son concours à l'État
fédératif, jusqu'à ce que l'Autriche
et la Bavière y eussent accédé.
Ainsi tout s'embrouillerait de
nouveau, et les deux Gouvernements
qui ont concouru avec la Prusse
à l'élaboration de la Constitution
octroyée seraient aujourd'hui les
premiers à défaire leur ouvrage.

Lord Ponsonby est attendu
ici d'un moment à l'autre de
retour de son voyage en
Angleterre.

Je suis avec le plus profond
respect.

à une défense désormais impossible.
Une députation de la municipalité
de Rome se rendit le lendemain,
1^{er} de ce mois, au quartier général
Français pour faire des ouvertures
de soumission ; et les Français,
maîtres de diverses portes de la ville,
se disposaient à y entrer. Ces
résultats ont été annoncés à Paris
par des dépêches télégraphiques
du général Boudinot, et l'on peut
désormais considérer comme certaine
l'entrée définitive des Français à
Rome.

Le général Mikroslawsky,
qui s'était réfugié sous les murs
de Rastadt, se vit forcé, à l'approche
des troupes Prussiennes, de se réfugier
en Suisse. Rastadt est étroitement
cerné, et la reddition de cette forteresse
ne tardera pas à compléter les

paification du Grand Duché de
Bade.

Les membres de l'Assemblée
Nationale de Francfort qui s'étaient
réunis à Göttinge, se sont séparés, après
s'être prononcé en faveur de la
Constitution octroyée à Berlin et
avoir déclaré qu'ils feraient tout
ce qui dépendrait d'eux pour la
faire adopter par les États qui
n'y ont pas encore adhéré, et qu'ils
prendraient part aux élections
pour la prochaine Diète de
l'Empire.

Toutefois, le Hanovre, qui a
participé à la confection de cette
charte, refuse maintenant de
l'exécuter et se retire de l'état
fédératif, en motivant cette
intention sur les difficultés qui
s'opposent à son adhésion à
l'union douanière; et l'on assure

612
Le 11 Juillet 1849

Monsieur l'Envoyé.

Nous avons lu le contenu de
votre rapport N^o 29 en date du 26 Juin 1849, avec au-
tant de surprise que de peine.

Vous devy être déjà en possession de ma lettre
particulière où j'ai exposé les raisons qui ont déterminé
la Sublime Porte à donner, malgré Elle, une réponse
négative à la demande du passage dont M^r le
Prince de Schwarzenberg vous a entretenu.

Nous nous flattions que ces raisons, franche-
ment expliquées à M^r l'Intermonex, auraient suffi
au Cabinet de Vienne pour se convaincre de la
sincérité des intentions de Notre Auguste Souverain
à l'égard de son Auguste Voisin et ami l'Empereur
d'Autriche.

Non, Monsieur l'Envoyé, ce n'est ni dans cette
faux sympathie qu'on nous suppose pour
la cause de l'insurrection et que nous repoussons
avec indignation, ni dans des insinuations.

SU
AFFA

corps d'armes autrichien est entré à deux reprises sur le Territoire Ottomane où il a reçu un accueil amical. Tandis que nos autorités militaires ont reçu l'ordre de désarmer les réfugiés hongrois et de les repousser par force dans le cas où ils ne voudraient pas se soumettre à cette mesure.

Nos lettres particulières vous annonçaient également le départ, sur l'invitation expresse de la Sublime Porte, du B^{on} Splengi, soi-disant envoyé de Hongrie. Il n'est nullement vrai qu'il ait été reçu par les Ministres de la Sublime Porte. Je crois devoir vous faire observer que si le Ministre Résident de Sardaigne a eu des relations avec cet individu, nous ne pouvons pas être responsables de sa conduite.

Des instructions détaillées viennent d'être expédiées à nos autorités de Belgrade dans un sens conforme aux desirs du Cabinet Impérial. Il est parfaitement inutile de démontrer la fausseté des bruits sur l'arrivée d'un ambassadeur Ottomane à Pesth. C'est une de ces nouvelles dont l'absurdité est la dernière le plus formel.

malveillantes, ni dans notre système de neutralité que se trouve le vrai motif de notre refus ; c'est la perspective d'attiser la perturbation dans la principauté de Serbie déjà en effervescence par suite des événements de l'autre côté du Danube qui en est la cause unique et réelle.

La Sublime Porte ne peut avoir de la sympathie pour les insurgés, parce qu'elle n'est pas un gouvernement révolutionnaire ; elle est conservatrice par ses principes d'existence et par sa nature. Tout serviteur du S. M. I. le Sultan ayant un peu de sens commun et de patriotisme, ne peut et ne doit désirer partout que le triomphe de l'ordre et de la légitimité. Outre l'intérêt général que chaque gouvernement régulier doit porter aux succès du bon ordre, la Sublime Porte en a un tout particulier, celui de voir l'anarchie entièrement et promptement disparaître de son voisinage.

Quant aux insinuations malveillantes ou étrangères auxquelles on nous reproche de céder à chaque occasion, je crois superflu d'entrer dans des détails pour détruire cette iclé propagée et accréditée par nos ennemis. Nous espérons que

le Gouvernement Impérial d'Autriche ne refusera
pas à celui de S. M. I. le Sultan, assés de bon sens
pour savoir distinguer ses véritables intérêts et
ses vrais amis.

Encore un autre point de votre entretien
avec M^r le Ministre des affaires étrangères dont
je tiens beaucoup à relever l'inexactitude.

Son Altesse vous a dit " nous ne nous atten-
dions pas à un pareil refus, motivé surtout
sur l'observation d'une stricte neutralité, -

Je déclare formellement et je prends à témoin
à cet égard, la loyauté si connue de Monsieur
le Comte Stürmer, que dans l'affaire de pas-
sage, non seulement nous n'avons point
mis en avant la neutralité de la S. Porte,
mais nous avons au contraire dit, que le prin-
cipe de neutralité ne pouvant être observé que
quand il s'agit des relations entre deux puis-
sances indépendantes, il ne devait pas en
être question dans une circonstance où le
débât se trouvait entre le souverain légitime
et des sujets rebelles.

La preuve matérielle de cela est qu'un



Après avoir répondu aux plaintes du Prince de Schwarzemberg je prendrai la liberté de lui en adresser une de la part de la Sublime Porte. La voici: Dans les communications de M^r l'Intendant nous avons eu remarquer avec regret qu'il reprochait au Prince de Servie de ne pas avoir accordé le passage en question aussitôt que la demande lui en a été faite. Je ne vous cacherai pas, Messieurs l'Envoyé, que ce reproche ou plutôt ce principe nous a d'autant plus surpris, que nous étions habitués jusqu'ici à considérer l'Autriche comme le soutien le plus déterminé des droits de souveraineté de Notre Auguste Maître.

En effet comment le Prince Alexandre aurait-il pu se rendre au désir du Général Mayershoffers avant d'obtenir l'autorisation du Souverain du Pays, dans une question dont la solution dépendait absolument et exclusivement de ce Souverain sans autre passer ses droits?

Il est vrai que les rapports de cette principauté avec le Gouvernement central diffèrent quant à l'administration intérieure, de ceux

des autres provinces de l'Empire. Mais dès
qu'il s'agit de relations extérieures, elle se trou-
vent exactement sous la même condition,
et la Sublime Porte ne peut pas voir, avec
un œil indifférent, la moindre atteinte
portée au Statu-quo de cette province.

Dans l'espoir que ces explications franches
et loyales parviendront à détruire les soup-
çons qu'on a pu concevoir à Vienne, sur
la sincérité des intentions de la Sublime
Porte, Vous êtes autorisé, Monsieur l'Envoyé,
à donner lecture de cette dépêche à Mon-
sieur le Prince de Schwarzenberg. Vous vou-
drez bien assurer Son Altesse que cette
vieille amitié entre la Turquie et l'Autriche
conserve toujours son immense prix chez
nous et que si des raisons de propres conser-
vations nous empêchent quelquefois d'en
donner de nouvelles preuves, elle n'est
pour cela ni moins forte ni moins sincère
dans le cœur de Sa Majesté Impériale et de son
Gouvernement.

Veuillez, recevoir, Monsieur l'Envoyé, l'affur-
ance de ma considération distinguée.

Atatis

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan.

Monsieur,

Vienne, le 17 Juillet, 1849.

Ab 36.

L'armée Magyare qui, com-
mandée par le Général Görgey,
s'était retranchée sous les murs de
Komorn, a tenté deux sorties ;
mais, repoussée vigoureusement,
elle s'est vue forcée de se replier
sur ses retranchements. Cependant,
une nouvelle opportunité hier porte que
le corps d'insurgés serait parvenu
à sortir du côté de la rive gauche
du Danube où il n'était pas cerné
par l'armée Autrichienne, campée
sur la rive droite et sur l'île de
Sutthut et qu'il aurait l'intention
de se diriger sur Pesth. D'un autre
côté, l'avant-garde de l'armée Au-
trichienne, s'étant avancée vers
Buda, où il n'y avait pas de troupes
insurgées, en a pris possession sans
coup férir, et elle aurait déjà occupé

Les Allemands ont été poursuivis
au loin, et presque toute leur
artillerie est tombée au pouvoir
des Danois. Malgré cet incident,
on espère que la paix, ou un
armistice entre la Prusse et
le Danemark ne tardera pas
à être conclu.

D'après les nouvelles de
France du 12, les candidats de
l'union libérale, ou du parti
modéré, ont ainsi été proclamés
Députés.

Je suis avec le plus profond
respect.

aussi la ville de Pesth, évacuée égale-
ment par l'armée Hongroise, si elle
n'en était pas empêchée par les
travaux nécessaires pour rendre prati-
quable le pont de fer, démolí en partie.
Toutefois, un détachement de
Cavalerie, ayant pu traverser le
fleuve, a fait une reconnaissance
à Pesth et aux environs sans rencon-
trer de résistance nulle part. En
attendant, l'armée auxiliaire
Russe s'avance sur Pesth en deux
colonnes, dont l'une, venant de
Trentschin, est commandée en partie
par le Général Grabbe qui a occupé
successivement Neusohl, Kremnitz,
et Schemnitz, et l'autre sous les
ordres du Maréchal Paskewitch,
venant de Holcz, après avoir pris
possession d'Erlau, se trouve à
l'heure qu'il est à Waitzen, à
peu de distance de Pesth, et par
conséquent en position de communiquer
avec

avec l'armée autrichienne. Il s'en
suit de ces mouvements, que si en effet
le corps de troupes Hongroises, qui
s'était retranché sous les murs de
Comorn, est parvenu à se soustraire
à l'armée autrichienne, il ne
manquera pas d'être rencontré et
entouré par les colonnes de l'armée
Russe. Les Hongrois semblent avoir
pris le parti de se retirer devant les
armées Austro-Russes venant du Nord,
et d'éviter une bataille décisive.
Rossuth et les membres du gouverne-
ment Hongrois, ayant établi leur
siège à Szegedin, c'est vers ce point
et vers le lac Balaton, au sud de la
Hongrie, que se concentrent les troupes
insurgées. Il paraît certain que ces
masses se jetteront sur le Ban
Zellouchich qui opère dans les mêmes
contrées et qui, si lui seul, n'est pas
assez en force pour leur résister.
Mais quel que puisse être le succès

des Hongrois contre Vellachich, il est à
presumer que l'armée Austro Russe,
après avoir dispersé les insurgés sortis
de Comorn et avoir laissé devant
cette forteresse un corps d'observation,
marchera à la poursuite des Hongrois
concentrés dans le Sud, et que dans le
cas où ces derniers seraient vaincus,
ils n'auraient d'autre moyen de
sauver que de se réfugier sur le territoire
Ottoman, soit en Serbie soit en Valachie
par Orsova. En vue d'une telle éven-
tualité, il importerait peut-être
que le Gouvernement Impérial
donnât à S. Exc. le Pacha de
Belgrade les instructions nécessaires
sur la conduite qu'il aurait à tenir
en pareille conjoncture. En mon
particulier, je me fais un devoir
de l'informer régulièrement des
opérations des armées du Nord, ne pouvant
utilement en faire autant des nouvelles
des contrées méridionales et limitrophes
que d'ailleurs Son Excellence est à même

de connaître plus à temps et avec plus d'exactitude que la Légation impériale.

L'Empereur est parti avant hier pour Briinn, Capitale de la Moravie, accompagné de M^r. le Prince de Schvarzenberg et des Ministres de la Justice et de la Guerre; il sera de retour ce soir.

Après l'occupation définitive de Rome par l'armée Française, le Général Cadinet a supprimé l'Assemblée constituante et le Gouvernement provisoire, mis Rome dans une espèce d'état de siège et nommé le Général Prostolan Gouverneur, et le Général Souvan commandant de la place. Maintenant que la question militaire est résolue, la question politique commence, et les Gouvernements Catholiques seront appelés à se prononcer sur les différents points concernant l'exercice du pouvoir temporel du Pape. Bien que, sous ce rapport, l'Autriche ne partage pas

entièrement les vues de la France, on
aime à croire que ces deux Puissances
finiront par s'entendre à l'amiable,
et que cette question ne donnera pas
lieu à de nouveaux embarras. En
attendant, la ville de Bologne a
envoyé au Pape une députation pour
l'inviter à transférer provisoirement
son siège dans cette ville; mais on ne
sait encore rien de positif sur les
intentions ultérieures du Pontife.

La forteresse de Rastadt conti-
nue à résister; mais ce fait partiel
n'est d'aucune conséquence quant à
la pacification définitive du
grand-Duché de Bade, qui est presque
entièrement évacué par les troupes
insurgées. Ainsi on peut se féliciter
de voir la démagogie complètement
réprimée en Allemagne; et quelles
que soient les difficultés dont la
question de l'unité allemande ne
laisse pas d'être hérissée, les discussions
auxquelles elle doit encore donner lieu
devant

devant se former entre les différents
gouvernements, il est à espérer que
sa solution, s'il y en a une,
pourra être obtenue sans une
conflagration générale.

L'intention attribuée aux
Rois de Hanovre et de Saxe de se
retirer de la ligue Prussienne,
ne s'est pas encore manifestée d'une
manière officielle. Quoique ces deux
souverains doivent regretter la
reconnaissance de la suprématie
Prussienne, si attentatoire à leur
indépendance, ils ne retractent point
pas les engagements qu'ils ont pris
en participant à la Constitution
concertée à Berlin, et se bornent
pour le moment aux ^{réserve} mesures qu'ils
ont faites dès le commencement.

L'armée Allemande qui
assiégeait la forteresse Danoise de
Fredéricia, a subi une défaite com-
plète, à la suite d'une sortie du
général Rye qui s'était introduit
dans la forteresse avec des renforts considérables.

A Son Excellence Ali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Monseigneur,

Vienne, le 24 Juillet, 1849.

AD 37

J'ai reçu la Dépêche que
Votre Excellence m'a fait l'honneur
de m' écrire sous la date du 11 de
ce mois, en réponse au rapport par
lequel je lui avais fait part des
plaintes de M^r le Prince de Schwarzenberg,
relativement au refus du passage
des troupes Autrichiennes à travers
la Serbie.

Conformément aux ordres
de Votre Excellence, j'ai donné à ce
ministre lecture de la Dépêche précitée,
tout en lui faisant observer qu'à la
date de cette Dépêche, Votre Excellence
n'avait pas encore reçu mon rapport
subsequent, par lequel je L'informais
que j'étais autorisé à L'assurer que
l'impression produite sur le Cabinet
de Vienne par le refus en question se
trouvait désormais entièrement effacée.

Le Prince, après avoir lu
attentivement la Dépêche de Votre
Excellence, m'a de nouveau déclaré
qu'il reconnaissait la sincérité des
intentions amicales de la Sublime
Porte envers l'Autriche. Cependant,
comme il m'a semblé éviter
d'émettre un avis quelconque sur
le dernier paragraphe de la Dépêche
de Votre Excellence, relatif au
reproche dont le Prince de Serbie
était l'objet dans la communication
de M^r. le Comte de Sturmer, pour
n'avoir pas accordé le passage en
question aussitôt que la demande
lui en a été faite, je l'ai amené
à se prononcer sur le principe
dont ce reproche impliquerait
l'admission. Le Prince a fini
par m'avouer qu'il n'avait point
autorisé M^r. le Comte de Sturmer
à se plaindre contre le Prince de

Servie, que ce dernier ne pouvait
accorder le passage demandé sans
la permission spéciale de la
Sublime Porte, et que les droits de
souveraineté de Sa Majesté Impéri-
ale à cet égard étaient incontestables.

Mais, je puis assurer itérativement
Votre Excellence que le Prince n'a
pu pénétrer de la réalité des motifs
qui ont dicté la conduite de la Sublime
Porte dans la conjoncture dont il s'agit.

Dans le cours de notre entretien,
le Prince, en même temps qu'il m'a
exprimé ses remerciements pour les
instructions que la Sublime Porte
avait expédiées aux autorités de
Belgrade, m'a dit qu'il croyait
que ces instructions n'étaient pas
encore parvenues à leur destination,
attendu qu'il résultait des rapports
qu'il venait de recevoir de M.^r le
Général Mayeroff, Consul d'Autriche
en Servie, que le Pacha de Belgrade

et le Commandant d'Ada-Kale¹ toléraient
le commerce entre les Hongrois et des
sujets Ottomans qui, au dire du
Consul, fournissaient aux insurgés
des armes et des faux. Tout en lui
promettant d'appeler l'attention
de S. Ex. Hassan-Pacha sur cet
objet, je lui ai répondu que,
quelles que fussent les assertions
du général Meyerhoffer, il m'était
impossible d'admettre qu'un com-
merce aussi contraire à la volonté
de la Sublime Porte que celui des
armes, eût pu se faire du côté de
Belgrade et d'Ada-Kale¹, et surtout
au vu des autorités impériales
de ces deux localités.

Deplus, M. le Prince de Schwarz-
zenberg m'a dit que, d'après les
renseignements officiels qui lui
étaient parvenus de Civita-Vecchia
et d'autre part, les fauteurs de troubles

Italiens, Polonais, Allemands et autres,
 battus et expulsés de Rome et de
 toutes les parties de l'Europe, et
 qui ne sont reçus ni en France ni
 nulle part, se dirigent à Constantinople,
 où ils sont admis sans obstacle,
 pour passer de là en Hongrie
~~de là en Hongrie~~, ou pour faire de
 cette capitale le foyer de leurs
 intrigues de propagande, et m' se
 engagé à signaler à l'attention
 de Votre Excellence cet état de choses
 qui est de nature à compromettre la
 tranquillité intérieure de l'Empire
 Ottoman, en ajoutant qu'il se
 propose de m'adresser à cet effet
 une note officielle. Je lui ai fait
 observer que, la Sublime Porte ayant
 déjà renvoyé de Constantinople le
 Baron Splenyi, soi-disant envoyé
 de Hongrie, les partisans des insurgés
 Hongrois ne sauraient compter sur
 son indulgence, qu'elle désirait plus
 que tout autre le renvoi de ses états
 des aventuriers sujets Européens, qui,

Sous la prétendue protection des
Ministres et des Consuls dont ils
relèvent, croient pouvoir s'y
permettre toutes sortes d'abus, que,
pour faire cesser un empiètement
si contraire au droit Public et
au Droit des gens, elle aurait
besoin du concours des Cours étrangères,
et que je croyais que l'Autriche,
non seulement serait la première
à donner ce bon exemple, mais
qu'elle appuyerait auprès des
autres Cabinets le respect d'un
droit indispensable pour le
maintien de l'ordre et de la
sécurité de tout état. Le Prince
a déclaré reconnaître la justice
de mes observations, et m'a assuré
que quant au Gouvernement
d'Autriche, il n'avait rien tant à
cœur que de voir la Sublime Porte
exercer librement chez elle ses
droits de souveraineté.

Enfin, M^r. le Prince de

Schwarzenberg m'a dit que, comme
les chefs de l'insurrection Hongroise,
vaincus tout ou tard sur tous les points,
finiront par se réfugier sur le
territoire ottoman, il désirait que
la Sublime Porte voulût bien les
interner de préférence au désert,
afin de les mettre dans l'impossi-
bilité de pouvoir suivre leurs intrigues.

Je suis avec le plus profond
respect,

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
De Sa Majesté Impériale le
Sultan * * *

Vienne, le 24 Juillet, 1849.

No 28

Monseigneur,

Le Général Hongrois
Görgey qui, ainsi que j'ai eu l'honneur
d'en informer Votre Excellence par
mon précédent respectueux rapport,
était sorti de ses retranchements
sous les murs de Komorn, se dirigea,
à la tête de 44000 hommes, vers Pesth
pour se rendre par là, à ce que l'on croyait,
à Szégedin où se concentraient les forces
des insurgés. A Waitzen, sur la rive
gauche du Danube, il rencontra une
partie de l'avant-garde du Maréchal
Paskevitch, laquelle, trop faible pour
résister, évacua sans combat cette
ville qui, dès lors, fut occupée par
l'armée Hongroise. Sur ces entrefaites,
le Général Sass, commandant l'avant
garde Russe, attaqua le Général
Görgey qui, étant parvenu à sortir
de Waitzen avec le gros de son armée,
y laissa une forte arrière-garde, et
ce n'est que pour le cours de toutes les

Kets Kermet, à moitié chemin entre Peth
et Szegedin.

Hier on a reçu ici la nouvelle que
les Russes ont remporté aux environs de Peth
un succès sur un corps d'environ 6000
Hongrois, appartenant à l'armée de M. de M. de M.

N'ayant rien de saillant à
ajouter sur les affaires de l'Italie et de
l'Allemagne, je me borne à annoncer
à Votre Excellence que, d'après les dernières
nouvelles, le Roi de Danemark a ratifié
l'armistice et les préliminaires de la paix
signés à Berlin entre les Plénipotentiaires
Danois et Prussien, quoique le pouvoir
central de Francfort proteste contre le
droit que le Roi de Prusse s'est arrogé
de terminer la question Schleswigaise
à lui seul et sans le concours du pouvoir
central.

Lord Ponsonby est de retour à
Vienne depuis environ une semaine.

Je suis avec le plus profond respect.

forces sous les ordres du Maréchal
Paskewitch que les Russes s'emparèrent
de Waitzen après avoir fait essuyer
à l'arrière-garde de Görgey des pertes
considérables. En attendant, on croit
que Görgey, qui s'est dirigé vers le
Nord-Est sur Losoncz, se propose
de passer la Theiss par Miskolcz,
afin de se rendre à Szégedin et
d'y rejoindre les autres corps Hongrois.
C'est pour empêcher cette jonction
que, d'un côté le Général Tschéodoyeff,
commandant du 4^{me} corps d'armée,
s'est dirigé de Rapolna vers Miskolcz,
tandis que de l'autre, le Général Rüdiger,
à la tête du 3^{me}, poursuit Görgey
sur la route de Losoncz. Ici on a
la presque certitude que le corps de
Görgey sera rencontré et dispersé, soit
par les deux corps susmentionnés, soit
par le Général Grobbe, dans le cas où
il se dirigerait vers le Nord; et l'on
pense que, quand même il serait
parvenu à traverser la Theiss, on ne
devrait pas se féliciter moins d'un tel

résultant, attendu que la partie septentrionale de la Hongrie, devant, par ce fait même, rester évacuée par les insurgés, l'armée Austro-Russe serait en position de se diriger en masse vers le Sud et d'y écraser de tout son poids les forces réunies des Hongrois.

Quant aux nouvelles du Midi de la Hongrie, elles ne sont guère favorables aux impériaux, attendu que le Baron Hellachich a essuyé une défaite sérieuse dans un combat qui lui a été livré par le Général Mém aux environs de St. Thomas près de la Theiss, et à la suite duquel il a dû abandonner ses positions fortifiées et se retirer à Ruma, à peu de distance de la Save. Afin de venir au secours de Hellachich, le Général Hagenau, commandant en chef de l'armée autrichienne qui, après avoir laissé un corps d'observation devant Comorn, avait occupé Pesth, s'est dirigé sur Szegedin à la tête de forces considérables, et devait établir aujourd'hui même son quartier général à

Vienne, le 24 Juillet, 1855.

Monsieur,

Mr. le Prince

~~Quant au document à Mr. le Prince de~~~~en lisant~~Schwarzenberg, ~~lecture de~~ la dernière dépêche deVotre Excellence, à laquelle je répond, par mon ^{respectueux} rapportd'aujourd'hui No 37, Je lui ai ~~répété~~ ^{répété} que

s'est arrêté au paragraphe où il est dit, que ce n'est

pas dans le système de neutralité ^{adopté} ~~adopté~~ ^{servi} ~~servi~~ par sonSublime Porte que se trouve le vrai motif ~~de refus~~ ^{de refus}de notre ^{de notre} ~~passage~~ ^{passage} demandé, mais que l'empêchement est

réellement dans la perspective d'attirer la perturbation,

dans la ~~perturbation~~ ^{service} ~~service~~ déjà en effervescence

par suite des événements de l'autre côté du Danube);

Et il m'a répété comme il l'a fait quand je lui

ai ~~fait~~ ^{développé} ~~développé~~ cette même

de Votre Excellence, qu'il ne croyait pas que le passage

des troupes autrichiennes par la Serbie ^{qui donner lieu} aux appréhensions

complications appréhendées par la Sublime Porte, et qu'il

ne ~~crovait pas~~ ^{crovait pas} ~~crovait pas~~ ^{crovait pas} quelles pourraient être ces complicationsJe lui ai ^{répondre} ~~répondre~~ ^{appréhensions} ~~appréhensions~~ ^{étaient} ~~étaient~~ ^{si fondées} ~~si fondées~~ qu'ilavait inutile de les spécifier ~~et~~ ne sauraient échapper

à la perspicacité des gouvernements autrichiens lui-même.

Sans m'arrêter ^{ici je ajoute} ~~ici je ajoute~~ ^{considérations} ~~considérations~~ ^{appréhensions} ~~appréhensions~~ de ces complications, je me

Prince Mikolch, qui avait ^{maintenant} fait dernièrement
un voyage à St. Pétersbourg, est de retour
à Vienne.

A Son Excellence Ali-Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Ha Ha Ha.

Vienne, le 24 Juillet, 1849.

Particulière

Monseigneur,

M. le Prince de Scherzenberg,
en lisant la dernière dépêche de
Votre Excellence, à laquelle je
réponds par mon respectueux rapport
d'aujourd'hui N° 34, s'est arrêté
au paragraphe où il est dit que
"ce n'est pas dans le système de
neutralité adopté par la Sublime
Porte que se trouve le vrai motif
de notre refus, mais que c'est uni-
quement et réellement sous la
perspective d'attirer la perturbation
dans la Serbie, déjà en effervescence
par suite des événements de l'autre
côté du Danube", et il m'a répété,
comme il l'a fait quand je lui ai
développé cette même observation
à la suite de la lettre particulière
de Votre Excellence, qu'il ne croyait
pas que le passage des troupes Au-
trichiennes par la Serbie eût pu

~~peut être~~ provenait de ce que ce
Prince qui voit un prétendant
dans le Prince Miloch, craignait
que le Gouvernement Autrichien
ne fût favorable à ce dernier,
en fondant ses suppositions sur la
circonstance que Miloch a fait
dernièrement un voyage à St.
Petersbourg et que l'Autriche est
aujourd'hui en bonnes relations
avec la Prusse.

Je suis avec le plus profond respect

donner lieu aux complications ap-
préhendées par la Sublime Porte,
et qu'il ne voyait pas quelles pouvaient
être ces complications. Je lui ai
répondu que ces appréhensions
étaient si fondées qu'elles ne sauraient
échapper à la perspicacité du
Gouvernement Autrichien lui-même.
" Sans m'arrêter, ai-je ajouté, sur la
portée de ces considérations, je me
bornerai à vous signaler très confi-
dentiellement un inconvénient que
la Sublime Porte ne m'a point
indiqué, et dont je puise la prévision
dans mon propre jugement. Si la
Sublime Porte permettait aux troupes
Autrichiennes de passer par la Serbie,
Elle ne saurait, sans mécontenter la
Russie, refuser le passage au corps
du Général Lüders, dans le cas où
celui-ci serait porté par les circons-
tances à faire la même demande.
Or, la présence de troupes Russes en
Serbie, où le Cabinet de S^{te} Pétersbourg

1) prétend ~~M~~exercer des droits de
 1) protection comme en Moldavie et
 1) en Valachie, aurait pour résultat
 1) d'élargir le terrain de l'intervention
 1) armée Russe, tandis que la Sublime
 1) Porte a fait jusqu'ici tant d'efforts
 1) pour prévenir et pour faire cesser
 1) l'occupation des deux Principautés
 1) Danubiennes. Le Prince a avoué
 qu'il trouvait mon observation très
 juste, et qu'il croyait que tel
 devait être sans doute le véritable
 motif du refus de la Sublime Porte.
 Ainsi, votre Excellence peut considérer
 cette question comme vidée, et le
 Gouvernement Autrichien comme
 satisfait de nos explications et
 loin de garder rancune.

Pendant notre entretien, le
 Prince m'a dit, en passant et
 d'une manière confidentielle, que,
 depuis quelque temps, le Prince actuel
 de Serbie ne lui paraissait pas aussi
 bien disposé envers l'Autriche que par
 le passé, et qu'il croyait que cela

A Son Excellence Aali Pacha
Ministre des affaires étrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan.

* * *

Vienne, le 21 Juillet, 1849.

Particulière.

Monsieur,

Par sa lettre particulière
en date du 20 juin, Votre Excellence
a bien voulu m'autoriser à changer
l'hôtel de l'ambassade, en même
temps qu'elle m'a ordonné de lui
faire savoir avant de rien conclure,
le prix du louage de la nouvelle mai-
son, et de lui proposer de louer celle que nous
habitons actuellement.

Je n'aurais jamais osé sup-
plier Votre Excellence de me
procurer cette autorisation, si je
n'y avais été obligé par deux motifs
impérieux. Le premier, c'est que
la maison actuelle, étant sujette
aux inondations qui envahissent
chaque année plus ou moins complé-
tement le faubourg de Léopoldstad
et étant exposé de manière à ne pas
recevoir les rayons du soleil pendant
l'hiver, M. le Docteur Wattenmann
qui me soigne, m'a déclaré que,

donne' sa déclaration par écrit,
j'espère, d'après l'avis des avocats
et moyennant quelque indemnité,
parvenir à faire résilier le
contrat en mettant des difficultés
à sa continuation, ce qu'il me
serait impossible de faire dès à
présent et aussi long temps que
j'habiterai la maison.

En priant votre Excellence
d'agréer l'hommage de ma
reconnaissance pour cette nouvelle
marque de la bienveillance dont
elle m'honore, je suis avec le
plus profond respect.

ou l'état de mon bras, l'humidité
permanente de cette demeure ne
manquerait pas d'affecter ma
santé et de compromettre gravement
ma guérison ultérieure. En second
lieu, comme la maison est située
hors de la ville, c'est-à-dire, loin
du centre où se traitent les
affaires, il s'en suit que je ne
suis pas à portée de fréquenter
les sources de la politique aussi
convenablement et d'une manière
aussi profitable que si je demeu-
rais dans la ville même.

Conformément donc aux
ordres de Votre Excellence, je me
fais un devoir de lui annoncer
que j'ai trouvé dans la ville de
Vienne une fort belle maison
située dans le quartier où réside
en général le corps diplomatique,
et j'ai la certitude que je pourrais
la louer pour le prix de 5500. ou

tout au plus de 6000 florins par
 an. Je prie par conséquent Votre
 Excellence de vouloir bien me faire
 savoir si je suis autorisé à con-
 clure le contrat, en même temps
 que je La supplie de me transmettre
 ses ordres à ce sujet dans le courant
 du mois d'août, puisque, d'après
 l'usage en vigueur ici, les maisons
 se louent au mois de septembre, et
 que cette époque passée, il me
 serait impossible difficile de
 mettre à profit l'autorisation
 que je sollicite.

Quant à l'autre maison,
 je ne pourrais la louer qu'après
 que j'en aurais quittée, et ce n'est que
 dès lors que je serais en état de
 faire connaître à Votre Excellence
 la perte qui en résulterait. Ce-
 pendant, comme M^r. le Docteur
 Wattenauer, qui est le premier
 et le plus renommé professeur
 de chirurgie à Vienne, m'a

À Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan.

* * *

Vienne, le 21 Juillet, 1849.

№ 39.

Monseigneur,

Dans une entrevue que j'ai
eue hier avec M. le Prince de
Schwarzenberg, ce Ministre s'est
plaint de nouveau et avec force
de S. E. Hassan Pacha, en alléguant
que les Hongrois recevaient de Belgrade
des provisions et surtout des armes
en grande quantité, et que les rapports
récents du Consul d'Autriche et du
général Clam donnaient ces faits
comme réels et positifs. J'ai dû
lui répondre encore une fois qu'il
me paraissait impossible que S. E.
Hassan Pacha tolérât un commerce
aussi contraire à la volonté de la
Sublime Porte que celui des armes,
et que, si, à son insu, quelque
particulier, en trompant la
vigilance des autorités Ottomanes

avait toute une pareille contrebande,
le Consul d'Autriche, dès qu'il en
aurait été informé, aurait dû
dénoncer le fait au Pacha, et
s'adresser des plaintes à son
gouvernement, que quand le
fonctionnaire n'aurait pas fait
droit à la réclamation du Consulat,
ou n'aurait pas pris des mesures
de rigueur, dans le cas où le fait
dénoncé aurait été constaté. Le
Prince, tout en attribuant les
inconvenients dont il se plaignait
à la faiblesse de caractère qu'il
suppose au Pacha, m'a dit qu'il
se proposait de m'adresser une
note officielle pour me faire
part du contenu du rapport du
Général Elam; mais comme
jusqu'à cette heure je n'ai pas
reçu une telle communication,
il se peut que, par le Courrier

d'aujourd'hui, il a été chargé
Mr. le Comte de Sturmer de
faire à ce sujet une démarche
directe auprès de votre Excellence.

Je suis avec le plus profond

respect,

A Son Excellence Kâli Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères,
de Sa Majesté Impériale le
Sultan,

Vienna, le 31 Juillet, 1849.

N^o 40

Monseigneur,

Le Général Görgey, après
s'être échappé de Mautzou, s'est
dirigé vers les pieds des monts
Carpates ; et malgré les efforts
simultanés des différents corps
Russes, qui croyaient l'avoir
cerné de tous côtés, il a été assez
adroit pour passer la Theiss à
Tokay à la tête de son armée,
quoique dans cette périgrination,
il eût perdu beaucoup de monde
par la désertion. Après ce résultat,
qui a dû nécessairement désap-
pointer les Russes, le Maréchal
Paskewitch a passé la Theiss
avec le gros de son armée, et se trouve
par là placé entre le corps de Görgey
et l'armée Magyare concentrée à
Szégedin. Quant au Nord de la
Hongrie, indépendamment des troupes

La France et l'Autriche sont
politiquement d'accord en ce qui concerne
le rétablissement du pouvoir temporel
du Pape. Il n'est plus question de
régime constitutionnel ou représentatif
et tout se bornera à la sécularisation
de l'administration sans l'exclusion des
prêtres, à l'institutions de communes
municipales et à la neutralité politique
des États de l'Eglise. Ainsi, on peut
dès ce moment considérer cette question
comme touchant à son terme.

La reddition de Nastatz a
complété la pacification du Duché de
Baden; et quelle que soit la mesin-
telligence qui existe entre la Prusse,
l'Autriche et d'autres États germaniques
à l'égard de la Constitution allemande,
on aime à espérer que la sagesse des
gouvernements évitera de faire de
cette question si compliquée le
sujet d'une conflagration générale.

Je suis avec le plus profond respect.

sous les ordres du général Grabbe qui
y restent, le corps de réserve Prusse
qui se trouvait en Galicie, a reçu
l'ordre d'entrer aussi en Hongrie.

Pour ce qui est du général Haynau,
commandant en chef de l'armée
autrichienne, il a déjà établi son
quartier général à Kreiskemet, qu'il
a occupé sans coup férir, après que
l'armée Hongroise, forte de 40000 hommes,
s'est retirée sur Szegedin. Il résulte
de ce qui précède, que les forces princi-
pales des deux parties belligérantes se
rapprochant du côté de la Theiss, c'est
dans le midi de la Hongrie que se trouve
maintenant transporté le théâtre de la
guerre, et que cette concentration réciproque
doit simplifier les opérations et, sauf
des cas imprévus, auxquels l'admiral
des Hongrois nous a habitués, amener
bientôt une issue décisive.

La démission du Comte Stadion,
ministre de l'Intérieur, qui depuis
quelques mois est atteint d'une grave
maladie, ayant été enfin acceptée,

il vient d'être définitivement remplacé par M. Bœck, Ministre de la Justice, auquel a succédé dans ce dernier département M. de Schmerling, ci-devant Plénipotentiaire d'Autriche près le Pouvoir Central de Francfort. De plus, le Comte Léon Thun est nommé au Ministère de l'Instruction publique.

Pour se à bord par les tergiversations du Gouvernement Sardes, le Maréchal Radetzky lui a signifié un ultimatum dans lequel il menaçait de dénoncer l'armistice, si les conditions y posées n'étaient acceptées dans le terme de quatre jours. Le Cabinet de Turin s'est empressé de répondre à cet ultimatum par un contre-projet, dans lequel il offre de payer 78 millions de livres piémontaises ou francs pour les frais de la guerre, et demande une amnistie générale en faveur des émigrés Lombards. à la suite de ces démarches de part et d'autre, on est fondé à croire que cette question sera bientôt résolue à l'amiable par la conclusion d'une paix définitive.

Viennne, le 31 juillet, 1845

70a

Monsieur

Le général Gorgey, après s'être échappé de Baïen,
s'est dirigé vers les pieds des monts Karpathes; et malgré
les efforts simultanés des différents corps russes, qui croyaient
l'avoir encerclé de tous côtés, il ^{a été} ~~est~~ assez adroit pour passer
la Theiss ^{à Tokay} à la tête de son armée, ^{quoique, ~~l'on~~} ~~est~~ ^{assurément} cependant
~~et~~ dans cette péripétie, il ^{est} ~~a~~ ^{perdu} beaucoup de
monde par la desertion. Après ce résultat, qui a ^{dû} ~~été~~
nécessairement décevoir les Russes, le Maréchal
Paskewitch a passé la Theiss avec le gros de son
armée, et se trouve par là ^{la} placé entre le corps de
Gorgey et l'armée Magyare concentrée à Kégédin; tandis
que ^{quant au Nord de la Hongrie, indépendamment des troupes hongroises} ~~quant au Nord de la Hongrie, indépendamment des troupes hongroises~~
~~qui se trouvent en Galicie et qui seraient passées la frontière~~
des général Grabbe qui y restent, le corps de réserve russe qui se trou-
vait en Galicie, a reçu l'ordre de ~~passer la frontière pour entrer~~
~~en Hongrie~~ d'autres troupes russes pour les ordres du
général Grabbe. Pour ce qui est de
général Grabbe tout restera au Nord de la ~~Galicie~~ Hongrie.
Quant au général Magyare, commandant en chef de l'armée
autrichienne, il a déjà fait établir son quartier général
à Kecskemet, quoiqu'il a occupé sans coup férir, après
que l'armée hongroise, forte de 40,000 ^{hommes}, s'est retirée

La démission du Comte Stadion, Ministre de
l'Intérieur, qui depuis quelques mois est atteint
d'une grave maladie, ayant été finalement enfin
acceptée, il vient d'être définitivement remplacé par
Mr Bach, Ministre de la Justice, lequel a succédé
dans ce dernier département Mr de Schmerling, ci-devant
Plénipotentiaire d'Autriche. ~~Après~~ le Pouvoir Central
de Francfort. De plus, le Comte Léon Thun
est nommé au Ministère de l'Instruction
publique. -

sur Hegévin. Il résulte de ce qui précède, que les
forces principales des deux parties belligérantes ^{se rapprochant du} ~~ayant fusé~~
^{côté de} la Thier, c'est dans le Midi de la Hongrie que de nouveau
transporte le théâtre de la guerre, ^{et} que ~~cette~~ cette
concentration ^{reciproque} ~~des deux armées ennemies~~ doit simplifier les
opérations et, sauf des cas imprévus, ~~conduire~~ aux quels
l'adresse des Hongrois nous a habitués, ^{bientôt} une issue
définitive. —

^{Poussé} ~~Poussé~~ à bout par les tergiversations du gouvernement
Lombard, le Maréchal Radetzky ^{lui} a ^{signifié} ~~fait son ultimatum~~ ^{à donner un}
dans lequel il menaçait de dénoncer l'armistice, si les
conditions y proposées n'étaient acceptées dans le terme de
~~déposer à l'issue le Comte Pralormé pour reprendre les négociations~~
quatre jours. Le Cabinet de Vienne s'est empressé de
répondre à cet ultimatum par un contre-projet dans
lequel ~~il offre de payer~~ ^{il offre de payer} 78 millions de livres piémontaises
ou francs pour ^{les} frais de la guerre, et demande une
amnistie générale en faveur des émigrés lombards.
A la suite de ~~cet ultimatum non échangé de~~
ces démarches de Frank et d'autres on est fondé à croire
que cette question ^{sera bientôt} ~~va être~~ résolue à l'amiable par la
conclusion d'un traité définitive.

La France et l'Autriche sont positivement

D'accord en ce qui concerne le rétablissement du
pouvoir temporel du Pape. Il n'est plus
question de ~~gouvernement~~ ^{régime} Constitutionnel ou
représentatif, et tout se bornera à la sécularisation
de l'organisation ^{de l'administration} du ~~gouvernement~~ sans l'exclusion
des prêtres, à l'institution ~~absolue~~ ^{des} ~~autres~~ ^{autres} ~~de~~
~~celles~~ de communes municipales, à l'instar de
celles ~~appelées à recueillir~~ ^{neutrale} ^{politique} des États
de l'Eglise. ~~Il est souhaitable que le Pape~~ Ainsi, on
peut dès ce moment considérer cette question
comme touchant à son terme.

La reddition de Rastatt a complété la
pacification du Duché de Baden, et ^{quelle} ~~quelque~~
soit la méintelligence qui existe entre la
Prusse, l'Autriche et d'autres États ^{germaniques} ~~allemands~~,
~~on aime à espérer que cette grave question au~~
~~sujet de la constitution allemande~~ on aime à
espérer que ~~cette question se compliquera~~ la
sagesse des gouvernements évitera de faire de cette
question le prétexte d'une conflagration
générale.

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan,

Vienna, le 7 Août, 1849.

N° 41.

Monseigneur,

Par mon précédent respectueux
rapport N° 29, j'avais eu l'honneur
d'annoncer à Votre Excellence que
M^r. le Prince de Schwarzenberg se
proposait de m'adresser une Note
pour me communiquer les plaintes
contenues dans un rapport du
Général Clam contre le Pacha de
Belgrade.

Cette note, dont j'ai l'honneur
de joindre ici la copie, m'a été en
effet remise quelques heures après
le départ du Courrier; mais les
plaintes du Général Clam, ainsi
que l'observera Votre Excellence,
ne sont pas dirigées contre le Pacha
de Belgrade, mais contre quelques
autorités en Valachie, de même que
contre les troupes impériales stationnées
sur les frontières de cette Principauté.

Privé de renseignements sur
les faits allégués par le Général Clam,
j'ai dû me borner à accuser à
Mr. le Prince de Schwarzenberg
la réception de son Voto, et à l'informer
que j'allais la transmettre au
Ministère Impérial.

C'est donc à votre Excellence
de me donner les ordres qu'Elle
jugerait nécessaires pour faire à
cette communication une réponse
analogue.

Je suis avec le plus profond
respect.

A Son Excellence *Oculi Pasha*,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan, & & &.

Vienne, le 4 Août 1849.

N^o 42

Monseigneur,

J'ai l'honneur de sou-
mettre à Votre Excellence la
copie ci-incluse d'une Note de
M.^{le} le Prince de Schwarzenberg,
par laquelle ce Ministre se plaint
des symphonies qu'un rapport
récent du Général *Mejerhafer*
attribue au Pacha de Belgrade
pour les insurgés Hongrois.

Il est à remarquer
que les assertions de ce Général
sont tellement vagues, que M.^{le}
le Prince de Schwarzenberg lui
même, à la suite sous doute des
observations que je lui avais faites
de vive voix, et qui sont exposées
succintement dans mon précédent
respectueux rapport N^o 39, me
prévient dans sa Note qu'il se
réserve à me communiquer les
détails des faits dont il se plaint.

aussitôt qu'il les aura reçus de la
part du Général susmentionné.

En accusant réception de cette
Note, j'ai dû faire observer à Mr.
le Prince de Schwarzenberg que
"la production des détails demandés
du Général Mayerhofer devenait
indispensable pour prouver le
fondement d'assertions si difficile
~~pour prouver le fondement à~~
concilier avec les sentiments et les
principes qui doivent guider la
conduite de tout fonctionnaire
de la Sublime Porte."

En attendant, j'ai l'honneur
de joindre ici copie d'une lettre que
je viens de recevoir de S. E. Hassan-
Pacha, et dans laquelle il repousse d'une
manière convaincante les assertions
du Général Mayerhofer. J'ai déjà
communiqué de vive voix le contenu
de cette lettre à Mr. le Prince de
Schwarzenberg dans une entrevue
que j'ai eue hier avec lui; et ce

Ministre m'a répondu que les
détails qu'il attendait du général
Mayerhofer pourraient seuls
éclaircir la question.

Je suis avec le plus profond
avec le plus profond respect.

À Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,
S, S, S.

Monsieur,

Vienne, le 7 Août, 1849.

№ 49.

Dans une entrevue que
j'ai eue hier avec lui, M. le
Prince de Schwarzenberg m'a dit
qu'il se réservait à s'entretenir avec
moi à loisir d'une question importante,
celle concernant le sort des
insurgés Hongrois, qui se réfugiaient
sur le territoire Ottoman, et que,
selon lui la Sublime Porte devrait
livrer au Gouvernement Autrichien.

Sur l'observation que je
lui avais faite que l'extradition de
réfugiés politiques ne pouvait être
réclamée qu'en vertu d'une convention
spéciale, le Prince m'a répondu
qu'il n'y avait pas nécessité d'une
telle convention, attendu que, si les
traités existant entre les deux Cours,
n'ont pas prévu le cas d'une
insurrection, de tous les criminels en
général devait être accordée
l'extradition réciproquement.

Je lui ai répliqué qu'il ne fallait
point confondre les réfugiés accusés
de délits politiques avec les malfaiteurs,
dont l'extradition réciproque est
admise ordinairement entre États
voisins ; que lors de l'insurrection
des Principautés de la Valachie et de
la Moldavie, en 1821, les rebelles qui
s'étaient réfugiés sur le territoire
autrichien, bien loin d'avoir été livrés,
ont pu traverser l'Autriche pour
aller faire la guerre en Grèce contre
l'Empire Ottoman, à l'exception d'un
de leurs chefs, Alexandre Hyprilantis,
qui avait été seulement interné ;
qu'avant de soulever une telle
question, il serait à désirer que le
Gouvernement autrichien consultât
l'histoire et des antécédents analogues,
et s'épargnât ainsi des discussions
stériles ; qu'enfin, d'après ce que
j'inférais de diverses communications
de mon gouvernement, la Sublime

Porte avait l'intention, dans le cas où
des insurgés Hongrois se réfugièrent
sur le territoire Ottoman, de les
désarmer et de les interner.

Le Prince, sur qui mes
observations ont semblé avoir
fait impression, m'a dit qu'il
réfléchirait sur cette question; et
j'aime à croire qu'il évitera d'y
insister.

En attendant, il s'est plaint
de ce que les Hongrois, qui, au nombre
d'environ 1100 hommes, se sont réfugiés
dernièrement en Roumanie, quoiqu'ils
eussent été désarmés par les troupes
impériales, continuent à rester
près des frontières de la Transylvanie,
au lieu d'être internés.

Je suis avec le plus profond
respect.

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan,

Monseigneur,

Vienne, le 7 Août, 1849.

N^o 44.

Les Russes qui assuraient
que le Général Gungor était parvenu
à se soustraire à leurs poursuites
et à passer la Theiss à la tête de
son armée, soutiennent aujourd'hui
qu'il n'a point traversé cette
rivière, mais qu'il se trouve, au
contraire, cerné par une partie
considérable de leurs troupes. Reste
à voir laquelle de ces deux assertions
est la véritable, car, pour le moment
on ne sait pas encore d'une manière
positive où se trouve ce chef des
insurgés. Le Maréchal Pas-

Le Maréchal Paskevitch,
qui avait transporté son quartier
général à Debreczin, s'est mis en
marche sur Grosswardein, où, comme
on assure, une grande partie de
l'armée Magyare doit s'être concentrée.

Quoiqu'on remarque une certaine
lenteur dans les mouvements de
l'armée Russe, on ne laisse pas de
convenir que cet excès de prudence
a l'avantage de mieux assurer le
succès des opérations.

D'un autre côté, l'armée Autri-
chienne sous les ordres du Général
Haynau a pris possession de la ville
de Szegedin, sans y avoir rencontré
une résistance sérieuse, et après que
les insurgés sous les ordres du Général
Dombis Key s'en étaient retirés. Elle
se trouve ainsi occuper toute la
ligne entre Szegedin, Pétesiarbe
et Baza, de manière qu'elle est
à portée de communiquer avec le
corps du Général Nugent sur la rive
droite du Danube, de tendre la main,
d'un côté, à la forteresse de Temeswar
et de venir, de l'autre, au secours
du Maréchal Jellachich qui a déjà repris
l'offensive.

Les garnisons de Comorn, qui

est plus considérable qu'on ne le croyait, a fait, le 3 de ce mois, une sortie sur la rive droite du Danube, et après avoir attaqué et repoussé au loin le corps d'observation autrichien, qui n'était pas en force suffisante pour résister, elle a pénétré jusqu'à Raab et s'est emparée d'une partie des approvisionnements de l'armée autrichienne déposés dans cette ville. On assure, cependant, qu'après cette excursion, les insurgés ont abandonné Raab. Quoique ce fait soit d'une importance secondaire, le gouvernement s'est empressé d'envoyer d'ici des renforts au commandant du corps d'observation devant Comorn.

On assure qu'à la suite d'un charivari populaire dirigé contre Rosuth lors de son séjour à Szeged, l'Assemblée Hongroise a démis et agitateurs de ces fonctions, de Président

du Gouvernement insurrectionnel,
et a nommé à sa place comme
dictateur le Général Görgey. On
dit de plus que Kossuth a déjà
pris la fuite pour se réfugier,
comme on prétend, sur le territoire
Ottoman. Si cette nouvelle, qui
prend tous les jours de la consistance,
se confirmait, il serait à présumer
que la scission qui se serait ainsi
introduit parmi les chefs des
insurgés, ne manquerait pas de
secouer puissamment les efforts
des armées Austro-Russes.

Le Parlement Anglais a été
prorogé le 1^{er} de ce mois par
Commission Royale. Comme je
suppose que ce respectable rapport
parviendra à Votre Excellence
avant l'arrivée du bateau à vapeur
attendu de France, je me fais un devoir
de transcrire ici les trois paragraphes
du Discours de prorogation qui
concerne la politique extérieure.

" La Majesté nous a ordonné
 " de vous faire savoir que la nature
 " amicale de ses ~~sentiments~~ relations
 " avec les Puissances étrangères lui
 " donne une confiance fondée dans la
 " continuation de la paix "

" Les préliminaires de paix entre
 " la Prusse et le Danemark ont été
 " signés sous la médiation de Sa Majesté,
 " qui a la confiance que cette convention
 " sera le précurseur d'un traité
 " définitif et permanent. "

" Les efforts de Sa Majesté
 " continuent d'avoir pour objet le
 " rétablissement de la paix dans les
 " parties de l'Europe, dans laquelle
 " elle a été interrompue "

Je suis avec le plus profond
 respect.

Copies de la dépêche
de M. le C. de Nesselrode
à M. de Dittaff.

Varsovie le 13/25 Août 1849

Monsieur.

Nous venons de recevoir la nouvelle que les réfugiés polonais, Bern, Dembinski, Mysicki et Larnoycki, qui ont joué un rôle si important dans l'insurrection magyare, voyant aujourd'hui cette cause définitivement perdue, se sont hâtés de se sauver en Turquie pour se soustraire au châtiment qu'ils méritent.

Nous avons lieu de nous attendre à cette fuite, car c'est là la manière d'agir que pratiquent invariablement dans tous les pays ces champions de l'anarchie qui, après avoir attisé les passions révolutionnaires, fait éclater la révolte ou la guerre civile dans quelque contrée ou sous quelque prétexte que ce soit, ont

Ce que nous demandons à la Porte, c'est
 une détermination nette et décisive; il s'agit
 d'un oui ou d'un non. V. En est invité à
 poser la question en ces termes et à mettre
 le gouvernement Ottoman en demeure de se
 prononcer; Elle aura seulement soin d'en-
 gager les Ministres du Sultan à peser avec
 maturité les graves conséquences qu'entraî-
 nerait un refus opposé à ses légitimes ré-
 clamations de l'Empereur, refus qui, vu la
 haute importance que S. M. attache à
 obtenir la satisfaction qui lui est due,
 réagirait nécessairement, de la manière la
 plus préjudiciable, sur l'avenir des rela-
 tions politiques de la Russie avec la Porte.

Veuill. Monsieur

Signé: Nesselrode.

239
toujours soins, à l'heure de la défaite, de mettre
leurs personnes en sûreté, abandonnant à
leur triste sort, les malheureux qu'ils ont en-
traînés par leurs excitations.

Un intérêt de morale, de bon ordre et de
justice engage l'Empereur à prescrire à
Votre Excellence d'exiger de la Porte avec énergie,
que non seulement Elle n'accorde pas asyle
dans ses Etats, aux réfugiés polonais ci-dessus
dénommés, mais encore qu'elle les fasse immé-
diatement arrêter et livrer à nos autorités mi-
litaires dans les Principautés du Danube.

Ces individus sont des sujets de l'Empereur
qui, après s'être rendus coupables de révolte
envers Lui viennent de se compromettre de
nouveau de la manière la plus grave, en
prenant le commandement des forces mili-
taires d'une insurrection formidable qui
a mis, non seulement en danger l'existence
de l'Empire d'Autriche, mais qui, par les

projet avoué d'étendre les guerres et les séditions à tous les pays dont se composait l'ancienne Pologne, menaçait également la sécurité et le repos de nos propres possessions.

En réclamant l'intraduction des individus dont il s'agit, M. En. aura eu soin de formuler cette demande de manière à faire comprendre de prime abord qu'il n'entre pas dans les intentions de l'Empereur d'engager une controverse sur les principes de haute philanthropie que le Pape s'attache à professer à l'égard des réfugiés politiques. Les principes au sujet desquels nous nous sommes plus d'une fois franchement expliqués envers le Cabinet d'Otternau, sont et ailleurs, comme le démontre l'évidence des faits récents, généralement abandonnés en pratique, par celles des Puissances Européennes qui en ont fait le plus parade.

Copie de la lettre de l'Imp. de Russie à S. M. S. le Sultan.

Très Illustre et très puissant Souverain et Padschah
des Ottomans.

Connaissant les sentiments de Votre Majesté, je ne
pourrais douter de la part qu'Elle prendra à l'heureux dénoue-
ment de la guerre acharnée qui a si long-temps ensanglanté
la Hongrie. J'ai hâte de lui annoncer ce grand événe-
ment auquel mes armées ont pris une part si active. Al-
servir, j'en ai l'espoir, à inaugurer une ère nouvelle,
à mettre un terme aux calamités que le vertige révolutionnaire
a entraîné dans le monde moral et politique. Toutes ces
convulsions anarchiques, si gratuitement provoquées, ont
accumulé tant de ruines, ont créé tant de misère et de
souffrances, que les peuples désabusés commencent à aspirer
aujourd'hui au retour de l'ordre, de la confiance et de la
sécurité. L'insurrection hongroise menaçait non seule-
ment l'existence de l'Empire d'Autriche, dont l'intégrité
constitue un élément essentiel de l'équilibre politique, mais
encore, par la solidarité qui la rattache aux différents
centres révolutionnaires établis sur le continent, et parti-
culièrement à la propagande polonaise, cette formidable

qui, après s'être rendus coupables de haute trahison envers
mon Gouvernement, ont, en dernier lieu, pris une part
si criminelle aux événements qui ont désolé la Hongrie.

Dans le désir sincère qu'aucun usage ne puisse
s'élever entre nos deux Empires, j'attache un prix tout
particulier à la solution satisfaisante de cette affaire.

En comptant sur l'accueil favorable que trouveront
mes représentations de la part de V. M. auprès du gou-
vernement de Votre Majesté, je la prie de recevoir
l'assurance des sentiments de haute considération et d'in-
violable attachement avec lesquels je suis

De Votre Majesté,

Paris, le 14 août

1849

insurrection s'attaquait aux bases de l'ordre social auquel il ne restait plus que la force armée pour dernière ancre de salut. Dès lors je ne pouvais hésiter à apporter dans la balance le poids des forces disponibles de mon Empire.

La Russie est intervenue en Hongrie en vertu du même principe conservateur qui a présidé à l'assistance armée que je ne suis fait un devoir d'offrir à votre Majesté l'année dernière, pour rétablir son autorité ouvertement méconnue dans les Principautés du Danube, où un parti factieux se flattait d'accomplir des plans subversifs à la faveur de la dissolution générale qui, à cette époque, se manifestait de toutes parts en Europe.

La Divine Providence a béni mes efforts. au delà du Danube, comme dans les plaines de la Péninsule, la Russie a rempli avec abnégation la mission réparatrice. Ses armées sont apparues dans ces pays pour y assurer le triomphe du bon ordre et de la légitimité.

Je charge le Général Prince de Radziwill qui aura l'honneur de remettre la présente à votre Majesté, de lui rendre compte des détails de tout ce qui s'est passé au dernier

bien en Hongrie —. Je me félicite d'autant plus de l'heureuse
 issue de cette guerre que le rétablissement de l'ordre en Hongrie
 exercera nécessairement une influence salutaire sur la pacifica-
 tion morale des provinces attouant du Danube, qui renfer-
 ment tant de germes révolutionnaires. Dans la situation pré-
 caire où elles se trouvent encore par suite des troubles qui
 les ont agitées. Plus je considère la gravité de cette situation
 plus j'apprécie l'attitude sage, ferme et correcte des dignes
 de la S. P. lors de l'invasion à main armée tentée par Bem,
 en Moldavie dans le but hautement avoué d'y provoquer
 un soulèvement.

Les principes qui président à l'alliance cimentée entre
 nos deux Empires et qui ont été mis au jour avec tant d'éclat,
 par les autorités ottomanes sur le Danube, dans leur conduite
 à l'égard des bandes magyares qui se sont jetées sur le territoire
 ottoman, me donnent l'intime conviction que Votre Majesté
 recommandera à l'attention la plus sérieuse de ses ministres
 une question qui me tient vivement à cœur. Elle fera l'ob-
 jet des démarches que je charge mon représentant de faire
 auprès de la S. Porte relativement à quelques réfugiés polonais

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan.

N. N. N.

Vienne, le 14 août 1849.

N^o 45.

Monsieur,

J'ai l'honneur de mettre sous
les yeux de Votre Excellence les copies
ci-incluses de deux lettres que je viens de
recevoir de S. E. Hassan Pacha, gou-
verneur militaire de Belgrade.

En parcourant ces deux lettres,
Votre Excellence verra combien S. E.
Hassan Pacha était en droit de
demander au Consul d'Autriche que
le bléus que le Général Mayerhofer
avait résolu d'établir le long de la
rive du Danube occupée par les
Magyars, lui fût notifié par écrit,
comme les barges canonnières Autrichi-
ennes, qui avaient abordé à Belgrade,
ont tiré sur un bateau Ottoman, au
moment où il venait d'appareiller
de Belgrade même pour aller prendre
quelques sujets Ottomans sur la rive
opposée, et avec quelle justice S. E.

VII
A
Minis
de Sa
Vion
A
à la Sublime Porte de s'imposer une telle
tâche; que, dès lors, on n'avait aucune
raison de se plaindre du Pacha de Belgrade
s'il ne se croyait pas autorisé à interdire
le commerce ~~inoffensif~~ innocent entre
les deux rives aussi long temps que le
blous annoncé n'est ni notifié réguliè-
rement ni maintenu par des moyens
effectifs et qu'on devait, au contraire, lui
savoir gré d'avoir dès le commencement,
défendu et de continuer à défendre le
commerce des armes. Le Prince n'a pas
fait d'objection à ces observations.

Tel a été, en résumé, l'entretien
que j'ai eu avec M^r. le Prince de Schmar-
zenberg à la suite des lettres de S. E. Hassan
Pacha. En attendant je me réserve de
revenir sur la question des coups de canon
tirés sur le bateau Ottoman, dès l'arrivée
du prochain courrier de Belgrade; et dans
le cas où le Consul aurait, cette fois
encore omis de rendre compte à son
gouvernement de cet incident, j'insis-
terais à ce que des ordres en conséquence
lui fussent adressés de la part du
Ministère des affaires étrangères.

Je suis avec le plus profond respect,

Hassan Pacha a posé, dans l'une de
ses lettres, la question de savoir si le
Gouvernement Autrichien se croyait
en droit d'enrayer des autorités impériales
qu'il essayait d'interdire tout commerce,
toute communication entre l'Empire
ottoman et une partie quelconque de
la rive opposée, sans que le blous de
cette partie eût été notifié offici-
ellement d'après les formes usitées, et sans
que le Gouvernement Autrichien eût pris
les mesures nécessaires pour surveiller
toutes les ouvriers afin que le blous en fût
de fait.

Aussitôt que j'ai reçu les deux
notes précitées, je me suis empressé d'aller
voir M. le Prince de Schwarzenberg et
de lui faire part de vive voix de son
contenu.

Le Prince a dû convenir que le
blous devait être notifié officiellement
et par écrit.

Quant à la demande que je
lui avais adressée, à l'effet de désapprouver
sévérement la conduite reprochable de
officiers Autrichiens qui s'étaient permis
de tirer dans notre territoire contre un

Bateau Ottoman, il m'a répondu qu'il n'avait pas encore reçu de rapport du Consul d'Autriche à Belgrade au sujet de cet incident, que si l'affaire s'était passée de la manière dont elle est rapportée dans la lettre de S. E. Hassan Pacha, il n'hésiterait pas à condamner un tel acte, mais que, de même que j'avais raison de ne pas croire à toutes les assertions du Consul, de même il désirait que nous attendissions les rapports des autorités Autrichiennes, afin de comparer les deux versions, et de connaître les faits dans leurs détails, avant que le décret sur lequel j'insistais, fût prononcé.

Pour ce qui est de la question posée par S. E. Hassan Pacha, le Prince m'a dit que c'était certainement au Gouvernement Autrichien et non point aux autorités Ottomanes de maintenir le blocus et d'empêcher toute communication; que le Cabinet de Vienne serait reconnaissant envers la Sublime Porte, si elle voulait bien se charger du maintien de ce blocus, en employant à cet effet des barques canonnières; mais qu'il n'avait pas fait une proposition à laquelle il n'avait aucun droit.

Je lui ai répliqué qu'il avait aussi bien que moi combien il était impossible

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des affaires étrangères,
de Sa Majesté Impériale le Sultan
Allah, Ka, Ya.

Monseigneur,

Vienne, le 14 Août, 1849.

N° 46.

Suivant un bulletin officiel
de l'armée, le général Haynau,
dès son entrée à Szegedin, passa
la Theiss dans la nuit du 4^e à 5,
attaqua les Hongrois qui, sous les
ordres des généraux Dembinsky,
Meszaros, Desseoffi et Guyon et
au nombre de 20000 hommes avec
40 à 50 canons, non compris les land-
strum, avaient occupé à Szeged
une forte position derrière une digue,
et, après un combat opiniâtre de
plusieurs heures, les força d'abandonner
leurs retranchements et de se retirer
en désordre. L'armée autrichienne
les poursuivit jusqu'à Serrin, où le
général Haynau établit son quartier-
général le 8, et d'où il s'était déjà mis
en marche pour arriver le 9 à Temeswar.
Le bulletin porte que dans ce combat et
pendant la poursuite des insurgés, les
autrichiens leur ont enlevé 5 canons et

Lombards, dont la Sardaigne avait
fait une condition sinu qua non,
n'eût point été stipulé dans le
traité même, le Cabinet de Vienne
après sur lui d'accorder une amnistie
générale dont il s'est réservé, pourtant,
à' excepter certains chefs.

Dans le courant de la semaine
passée M^r. le Prince de Schwarzenberg
s'est rendu à Varsovie auprès de
l'Empereur de Russie. Il est déjà
de retour depuis trois jours, et
rien n'a transpiré sur le but de
son voyage. Il y en a cependant
qui croient que sa mission avait
pour objet d'amener une unité
d'action mieux combinée dans les
opérations des armées.

Je suis avec le plus profond respect,

fait plus de 2000 prisonniers, et que
l'armée Hongroise était en déroute.

Un autre bulletin annonce
une victoire remportée par le général
Süders sur le général Bem à
Schässbourg en Transylvanie. Dans
cette affaire Russe scariatine a été tué
par un boulet, et 7 canons, 500
prisonniers et la calèche de Bem avec
des papiers importants sont tombés au
pouvoir des Russes.

On n'a aucune nouvelle
officielle du Maréchal Paskewitch
qui, depuis plusieurs jours, s'était mis
en marche sur Gross-wardein.

Quant au général Görgey, qui
n'a pas réussi à faire la jonction avec
le général Dembinsky, il semblerait
qu'il se trouve derrière les marais à
Namény sur la Theiss, dans une position
inattaquable, surveillé cependant par
les généraux Russes Tass, Sacken et
Tschadowef. Les Russes assurent que
dans ses marches et contre-marches,
un grand nombre de ses troupes se sont
détachées et dispersées, qu'entre autres,
8,000 hommes sont rentrés à Comorn

et qu'aujourd'hui son armée, composée de husards et des légions polonaise et allemande, se trouve réduite à 20000 hommes.

À la suite de la dernière sortie de la garnison de Comorn, les insurgés, sous les ordres du général Klapka occupent Raab jusqu'à ce moment.

Aucun renseignement positif n'est venu confirmer ni infirmer la nouvelle qu'on avait répandue ici sur la destitution de Rossuth.

Quoiqu'un parti extrême à Venise, qui a débordé Manin dans ses actes révolutionnaires, persiste obstinément dans la résistance, le gouvernement Autrichien espère qu'à la suite du bombardement et du manque de vivres, cette ville ne tardera pas à se rendre.

Le traité de paix entre l'Autriche et la Sardaigne a été signé à Milan le 6 de ce mois.

L'indemnité pour les frais de la guerre est fixée à 48 millions de Livres Piémontaises ou francs; et quoique l'amnistie en faveur des émigrés

Lienne 14 Août 1849

Copie de la Dépêche de S. M. le
Prince Scherzenberg à S. M. le
Comte de Sturmer.

Monsieur le Comte,

En réponse aux rapports de S. Ex. du 1^{er} Août
concernant la conduite de la Porte à l'égard des rebelles ma-
gyars qui, le 26 Juillet, ont été forcés de se réfugier en
Moldavie, j'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui
suit.

La Porte, dans l'instruction donnée, au mois de
Février, à son commissaire fuad Effendi, a déclaré qu'elle
considère les magyars, comme des rebelles. Elle a égale-
ment reconnu, que des individus en état de rébellion contre
l'autorité légitime de S. M. l'Emp. d'Autriche, ne doivent
pas se soustraire aux mains de la justice, en passant
sur le territoire ottoman et que si quelques uns d'eux en-
devaient franchir la frontière, ils ne pourraient pas être
admis d'après la teneur de l'article 18 du Traité de Belgrade.

Notobstant tout ceci, la Porte fut d'avis que si de
pareils individus trouvaient moyen de se sauver sur son
territoire, ils devraient ne pas être renvoyés, mais seulement
désarmés et éloignés des frontières.

La contradiction dans laquelle elle tombe ici avec elle même, s'offre aux yeux, et nous ne pouvons, de notre côté, que protester de la manière la plus formelle, contre une pareille ligne de conduite suivie envers les insurgés hongrois et polonais qui se réfugient sur le territoire ottoman.

Outre l'art. 18 du traité de Belgrade, nous pouvons alléguer en notre faveur la circonstance, que le droit de juridiction sur les sujets autrichiens dans les Etats ottomans, est exclusivement réservé, en vertu des traités, à la Sublime et aux consulats de S. M. Imp^{le}. C'est pourquoi le Gouvernement ottoman se rendrait coupable aussi d'une violation manifeste de ce droit, s'il cherchait à s'opposer à une mesure judiciaire que les autorités Autrichiennes jugent nécessaire d'employer à l'égard de leurs nationaux compromis.

La l'existence de ce droit de juridiction consacré

par les traités, il serait de toute impossibilité à la
S. Porte, ainsi qu'on a eu dernièrement l'occasion de
le lui faire observer, de chercher à faire valoir la
théorie des réfugiés politiques, nouvellement surgie
dans quelques Etats de l'Europe occidentale.

Nous la rendons encore une fois attentive
aux conséquences qui découlent, en dernier résultat, d'une
pareille théorie, ainsi qu'à la nécessité où se sont
trouvés mêmes des gouvernements républicains, tels que
la France et la Suisse, d'avoir recours aux mesures
les plus sévères contre d'aussi dangereux intrus.

Or les inconvénients que la présence des réfu-
giés politiques a fait naître dans ces pays, se feraient
sentir inévitablement et avec encore plus de célérité en
Turquie où les mesures de police sont si défectueuses et où il
ne se trouve déjà que trop d'éléments de trouble et de sou-
lèvement parmi les différentes nations qui en forment la po-
pulation.

D'ailleurs, ceux des insurgés valaques qui ont
figuré à la tête de la dernière révolte, ont été exilés hors
du pays, tandis que, dans le cas présent, l'on voudrait

transférer dans l'intérieur du pays des rebelles provenant d'un état étranger dans le but de ne point les livrer à leur autorité, nouvelle contradiction digne de figurer à côté de la précédente.

Enfin la Porte ne saurait non plus s'autoriser de la conduite tenue par l'Autriche à l'égard des fuyards arrivés du territoire ottoman, car il est généralement connu que les autorités impériales sur la frontière de la Croatie, où la question du traitement à faire subir à ces réfugiés, a été le plus souvent agitée à cause des troubles fréquents de la Bosnie, ont toujours reçu l'ordre de repousser des frontières ceux parmi les Bosniaques qui se seraient trouvés en état de révolte armée contre leur souverain et auraient cherché un refuge chez nous, uniquement pour échapper à la punition méritée.

Notre Excellence aura donc, en s'étayant des arguments qui précèdent, à insister auprès de la Porte, sur l'extradition de tous les rebelles hongrois ou polonais, et surtout de leurs officiers, lesquels ont déjà passé sur le territoire ottoman ou y arriveraient

par la suite.

Je vous voudrais bien vous faire connaître
Messieurs le Comte, par la première occasion, le ré-
sultat de vos démarches et en faire part aussi à
l'Agent Sup^l à Bucharest qui a reçu l'ordre de faire
les mêmes représentations à Fuad Effendi.

Recevez en

/Signé/ Scherazenberg.

VII
copie de la note de M. de
Rixot.

Beyahikine le 19 août 1849

Monsieur le Ministre!

Le Commissaire Extraordinaire de S. M. le Sultan dans les Principautés n'aura pas manqué de porter à la connaissance de V. Ex. la demande que son collègue de Russie, M. le Lieutenant Général duhamel, venait de lui adresser par sa note officielle du 19 août, pour réclamer l'extradition et la remise aux autorités russes, de dix polonais désignés nominativement dans la liste annexée à la dite note, comme faisant partie des rebelles qui après la déroute des insurgés en Hongrie, se sont rendus aux préposés ottomans de la frontière valaque.

S. Ex. Fuad Effendi, en annonçant par sa réponse au Général duhamel, que tous les réfugiés en question seraient strictement gardés par les troupes turques, l'a informé que pour ce qui concerne l'extradition, il se trouvait obligé d'attendre les ordres supérieurs.

En prenant acte de l'assurance donnée par le Commissaire ottoman sur la vigilance qui serait mise à tenir les réfugiés sous bonne garde, jusqu'aux ordres attendus de Constantinople, M. le Général duhamel n'a communiqué la

correspondance précitée, pour y fixer la juste attention du Minis-
tre ottoman et presser de sa part, les ordres nécessaires à la
réalisation de la demande formée auprès de l'Amédji Effendi.

Cette demande étant à la fois des plus urgentes et des
mieux fondées sur les stipulations positives des traités établis
de longue date entre la Russie et l'Empire ottoman, je me
fais un devoir impresse de requérir l'obligeante coopération
de V. Ex. pour l'expédition des ordres nécessaires, afin que
les polonais sujets de l'Empereur mon Auguste Maître que
réclame aujourd'hui le général Dubanuel ou qui viendraient
par la suite de mettre au pouvoir des officiers ottomans
dans les Principautés, soient remis à nos autorités.

Les nombreux exemples du loyal empressement
de la S. Porte à satisfaire les demandes de cette espèce, chaque
fois que nos autorités frontières du côté d'Europe ou d'Asie,
eurent à revendiquer ici des déserteurs ou autres délinquans
sujets russes, suffiraient à m'autoriser au ferme espoir de voir
insais promptement les ordres désirés pour la gouverne de
l'Amédji Effendi. Mais il existe à cet effet, un autre puissant
motif. Il ne saurait échapper à la sagacité de V. Ex.

et dès le printemps dernier, je me suis trouvé appelé par ordre
 capés de ma cour à le soumettre aux plus sérieuses méditations
 des Ministres de S. M. C'est l'extrême importance qu'il y a
 pour les S. P. à éviter à ses autorités la moindre apparence
 de faiblesse ou de tolérance pour la faction révolutionnaire
 qui après avoir compromis le repos des Principautés et en-
 sanglanté la Transylvanie et la Hongrie, ne tarderait pas
 à convertir la Turquie en un foyer permanent de trouble
 si, contre toute attente, les chefs et adhérents de la révolte
 y trouvaient une imprudente protection, fatale pour la sta-
 bilité intérieure de l'Empire ottoman et préjudiciable aux
 Puissances voisines, lesquelles en conséquence, ne sauraient
 jamais y rester indifférentes.

S'attendra donc avec un vif intérêt, les
 notions que V. Ex. voudra bien me donner en réponse au
 contenu de la présente, pour l'information de ma Cour, et
 je saisis cette occasion, M. le Ministre, pour V. faire ag-
 reir l'assurance de ma haute considération

/Signé/ Nikoff.

A Son Excellence Ali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Imp^{le} le Sultan.

* * *

Vienne, le 21 Août, 1849.

N^o 4 p.

Monseigneur,

Ainsi qu'il résulte d'une
lettre que j'ai reçue de S. E. Tahir
Pacha, et dont j'ai l'honneur de
joindre ici la copie, c'est du territoire
autrichien qu'Ali Keditch, le chef
d'une révolte éclatée en Bosnie sous
l'administration de S. E. Hadji Khami-
li Pacha, et qui, poursuivi par ordre
de S. E. Tahir Pacha, s'était réfugié
en Croatie, est venu organiser une
nouvelle rébellion dans la partie ori-
dentale des frontières de Bosnie. De
plus, en parcourant la lettre précitée,
votre Excellence observera les réflexions
de S. E. Tahir Pacha sur le langage
tenu par les journaux d'Agrem à
l'égard de la Bosnie.

Dans une entrevue que j'ai
eue dernièrement avec M^r le
Prince de Schwarzenberg, je lui ai
fait part de vive voix du contenu

fait observer, que si, au lieu de les
internes, elle prenait le parti de
les expulser, l'Autriche pourrait
de son côté, refuser de les recevoir dans
ses états, ce qui mettrait le Gouvernement
ottoman dans un grand embarras.

Parlà le Prince a voulu me convaincre
de la nécessité de livrer les réfugiés
Hongrois. Je lui ai répondu que,
bien que je n'eusse pas d'instruction
de mon Gouvernement sur ce point,
je croyais, cependant, que, dans le cas
où un si grand nombre d'insurgés
Hongrois se réfugièrent sur le
territoire ottoman, la P. Porte se
battrait, en attendant, à les désarmer
et à les internes, sauf à aviser plus
tard aux mesures ultérieures à prendre.

Je suis avec le plus profond respect.

de la lettre de S. E. Tahir Pacha,
et j'ai dû lui faire observer que, si
le Gouverneur Général ne s'était pas
cru autorisé à réclamer l'extradition
d'Ali Kéditch, qu'on aurait considéré
peut-être comme réfugié politique,
il aurait espéré pourtant qu'on
l'aurait interné pour l'empêcher
de rentrer en Roumélie.

Le Prince m'a assuré qu'il
allait donner les ordres les plus
efficaces pour que les autorités
Autrichiennes eussent à seconder
autant qu'il pourrait dépendre
d'elles les efforts de S. E. Tahir Pacha
pour comprimer cette révolte. Il
a ajouté qu'il était même prêt à
accorder l'extradition d'Ali Kéditch,
dans le cas où il se réfugierait de
nouveau sur le territoire Autrichien,
et que, si les troupes s'y appropriaient, il
trouverait le moyen d'en concilier
le sens avec l'adoption d'une telle
mesure. Sur cela je lui ai répondu que

S. E. Tahir-Pacha n'entendait point réclamer l'extradition de ce rebelle, mais que tout ce qu'il pourrait désirer, dans le cas où Ali Kéditch se réfugierait de nouveau en Croatie, ce serait que, cette fois il fut interné et mis dans l'impossibilité de renouveler ses tentatives de rébellion.

Pour ce qui est du langage des journaux d'Agram, le Prince s'est prononcé contre la presse Croate en général, et m'a déclaré que S. E. Tahir-Pacha m'avait prié de défendre l'entrée au Royaume de tous les journaux Croates et de prendre à cet effet les mesures qu'il jugerait nécessaires.

À l'occasion de cet entretien, le Prince, en parlant de l'extradition d'Ali Kéditch a amené la conversation sur celle des insurgés Hongrois qui se réfugiaient sur le territoire ottoman. Il m'a dit qu'il voyait qu'il y en avait plus de 10000, et m'a demandé si la Sublime Porte pouvait interner et surveiller un si grand nombre d'individus, en même temps qu'il m'a

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des affaires Etrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan,

X

de

par

Vienne, le 21 Août 1849

N^o 48.

Monsieur,

Dans l'entrevue que j'ai eue
dernièrement avec M^r le Prince
de Schwarzenberg, ce ministre m'a
exprimé des regrets au sujet de 7
individus Hongrois et Polonais qui
auraient été internés à Scutari, et
dont les trois seraient parvenus à
s'évader, tandis que les autres quatre
auraient obtenu du Gouverneur de
cette ville des passe-ports pour se
rendre à Belgrade. Il m'a lu le
rapport que le Consul d'Autriche à
Scutari a adressé à ce sujet à M^r
le Comte de Sturmer, et dans lequel
il dit, entre autres, que ce Gouverneur,
auquel il attribue des sympathies pour
les Hongrois, a délivré les passe-ports
dont il s'agit sur la demande du
Consul d'Angleterre, et en dépit des
remontrances que le Consulat d'Autriche
lui avait faites pour l'engager
à ne pas permettre le départ de ces

instructions expresses de la Sublime
Porte avant de prendre une décision,
et que par conséquent tout ce que
Notre Excellence pouvait faire en
pareille conjoncture, c'était de le
désavouer et de lui transmettre des
instructions afin qu'il eût à régler
à l'avenir sa conduite. Enfin, j'ai
ajouté que je doutais si les individus
en question avaient été internés
à Scodra par ordre de la Sublime
Porte, pour ce que, dans ce cas, il m'était
impossible de croire que le Pacha
eût pu transgresser des ordres
explícites de son Gouvernement.

Je suis avec le plus profond respect,

VII

A Son

Ministre

de Maj

X

Nieune

Nb 48

individus. De plus, le Prince m'a
lu quelques passages de la dépêche
de M^r. le Comte de Sturmer, où il
est dit que, sur l'interpellation de
M^r. l'Intendant, Votre Excellence
a promis de réprimander le
Gouverneur de Soutari.

Je n'ai pas manqué de réitérer
à M^r. le Prince de Schwarzenberg
les observations que je lui avais faites,
à une autre occasion sur les entraves
que les autorités impériales rencontrent
de la part des Consuls dans l'exercice
de leurs devoirs en ce qui concerne les
sujets étrangers. Au surplus je lui
ai dit qu'il fallait prendre en
considération que dans l'affaire en
question, il s'agissait d'un conflit
élevé entre deux Consuls de Puissances
amies, ce qui avait dû ajouter à
l'embarras où s'était trouvé le
Gouverneur.

Mes observations ont produit
un bon effet sur le Prince qui m'a

dit qu'il désirait voir la Sublime
Porte exercer chez Elle, sans entreve
quelconques, ses droits de souveraineté
envers les sujets étrangers, et qu'il
n'hésiterait pas, le cas échéant, à
lui prêter sur ce point tout son
appui.

Il importe de faire observer
à Votre Excellence que le Prince
croyait, soutenait même, que les
sept individus en question avaient
été internés à Sutari ou Tsudars
vis-à-vis de Constantinople, et non
pas à Tutaric ou Scodra en Albanie.
Partant de cette idée, il s'étonnait
que cette affaire se fût passée sous
les yeux de la Sublime Porte, et que
Votre Excellence se fût contentée de
promettre de réprimander le gouverneur.
Mais je lui ai prouvé que c'était une
erreur et que l'affaire s'était passée à
Scodra, tout en lui faisant observer que
le gouverneur de cette province me
paraissait en quelque sorte excusable
s'il n'avait pas cru devoir attendre des

¹ VII
A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères

de Sa Majesté Impériale le Sultan,

N, N, N

Nièvre, le 21 Août, 1849.

N^o 49

Monsieur,

Les événements qui viennent
de se succéder en Hongrie, annoncent
le développement prochain d'une lutte
par trop inégale.

Le Général Haynau, arrivé
le 9 devant Temeswar, attaqua l'armée
hongroise, sous les ordres de Dembinsky
et d'autres généraux Magyars laquelle,
battue à Szöreg s'était venue se joindre
aux troupes qui faisaient le siège de
cette forteresse. Après un combat
de 12 heures, les insurgés s'enfuirent
en grand désordre, en laissant 6000
prisonniers entre les mains des
autrichiens. Dès que Temeswar eut
été délivré, le Général Haynau
marcha sur Anad, forteresse im-
poutante, tombée depuis peu au
pouvoir des insurgés. Le 16 cette
forteresse se rendit sans résistance au
Général Haynau.

Mais trois jours auparavant

Les forteresses de Comorn et de
Peterwadein qui offrent encore une
résistance sérieuse. Quant aux
différents corps restants de l'armée
insurgée, ils sont partout en état
de dissolution et ceux qui ont été
battus sous Temeswar se sont
dirigés, à ce qu'il paraît vers
Orsova pour, de là, se réfugier
au besoin sur le territoire ottoman.
Déjà les insurgés ont évacué Panesova
qui a été occupée par un détachement
des troupes sous les ordres du Khan
Jellachich.

On assure que Kossuth est
depuis quelque temps en fuite
et qu'il cherche à s'évader dans
l'Empire ottoman, en emportant
avec lui la Couronne de Hongrie
et les joyaux du Royaume.

Je suis avec le plus profond
respect.

il s'était passé un événement de
la plus haute importance dont
la reddition d'Arad n'a été qu'une
conséquence. Le général Görgey
qui, à la tête de son armée était
arrivé à Vilagos à peu de distance
d'Arad, voyant que d'un côté, le
général Haynau, après avoir battu
à plusieurs reprises l'armée Hongroise
du Sud, venait d'atteindre cette place,
et que, de l'autre le général Russe
Küdiger qui avait occupé Grosswardein
sans coup férir s'était mise à sa
poursuite de sorte que son armée
se trouvait placée entre deux feux,
prit la résolution de mettre fin à
une résistance désormais inutile,
dont la prolongation ne saurait
qu'être désastreuse à son pays. Dès lors
il adressa au Maréchal Paskewitch,
plutôt qu'au général Haynau auquel
il gardait rancune, une lettre pour
traiter de sa soumission; mais comme
le Maréchal avait objecté qu'il n'était
point autorisé à transiger, il finit

par déposer les armes et par se rendre
à discrétion au général Rudiger
avec son corps de 20000 hommes au
même temps qu'il pria le Maréchal
d'intervenir auprès de l'Empereur
d'Autriche pour lui et pour son armée.

Il est à remarquer que le
général Gorgey, quoique placé dans
une position difficile, avait pourtant
une issue pour partir avec son
armée et se joindre à Mem, et que,
par conséquent, un sentiment de
patriotisme n'a pas été sans influ-
ence dans la détermination qu'il
a prise. De plus, il importe d'ajouter
que Gorgey était déjà investi de
la dictature, ainsi qu'on l'avait
annoncé précédemment, quand il
a fait sa soumission et qu'en outre,
il a écrit au général Klapka, son
ami, qui commande à Comorn,
une lettre dans laquelle il lui
conseillait de suivre son exemple.
Aussi, espère-t-on que cette forteresse
ne tardera pas à se rendre.

La fin est qu'il n'y a que

VII
 A Son Excellence Aali Pacha,
 Ministre des affaires étrangères,
 de Sa Majesté Impériale le
 Sultan,

* * *

Vienne, le 21 Août, 1849.

N. 50.

Monsieur,

Je n'ai que le temps
 de transmettre à votre Excellence
 la notice ci-jointe qui contient
 les extraits des rapports de
 l'internunciature de différents
 Consuls Autrichiens concernant
 l'affluence de réfugiés politiques,
 dans l'Empire Ottoman, notice
 que M^r. le Prince de Schwarzenberg
 vient de m'envoyer bravi manu
 à l'instant même, en m'engageant
 de nouveau à appeler sur ce
 point l'attention de votre
 Excellence.

Je suis avec le plus profond
 respect.

Scutari un club entièrement
hongrois.

D'après un rapport
Du C^{te} De Stürmer Du 16. mai,
une douzaine de réfugiés toscans
et génois, dont plusieurs manifest^{es}
taient, un esprit de plus révol-
tant, était arrivée ce même jour
à Constantinople, lesquels,
comme on disait, - devaient
bientôt être suivis par 800
Siciliens.

Ainsique l'Intermonce
rapporte sous la date du 1.
août, l'affluence des réfugiés
politiques en Turquie ne fait
que continuer. Chaque bateau-
poste français en apporte
un nombre plus ou moins

considérable, en les débarquant
pour la plupart dans la capi-
tale même. Il est vrai, que
le bateau du s. du ct n'a eu à bord
que 6 individus de cette catégorie,
mais 54 autres étaient déjà
descendus en Grèce, pour s'in-
troduire par Salonique dans
la Macédoine. Or un ras-
semblement de ces gens dans
les provinces ottomanes paraît
d'autant plus mériter l'attention
de la Sublime Porte qu'il y
serait plus difficile encore
que dans la capitale de les
faire surveiller

Extraits Des rapports de
Différents Consultats et de
l'Internonciature I.^{le}

concernant l'affluence des
réfugiés politiques en Turquie.

D'après un rapport du
Consulat I. dans les Cyclades,
le 3 août un bâtiment
sarde, venant de Gènes, est
arrivé à Syra avec 69 réfugiés
politiques, d'où il a incessam-
ment continué sa route
pour Constantinople. Il
est annexé au dit rapport
une liste des noms de ces
individus, qui appartiennent
aux nationalités italienne,
hongroise et polonaise. Le
Consulat mande en outre,
qu'un second bâtiment, ayant
à bord un autre transport
pareil, devait suivre la même
route.

Le Vice-Consul à Livita
Vecchia a rapporté sous la date
du 15 juillet, que la veille
près du 70 émigrés s'y sont
embarqués sur un bâtiment
anglais, pour se rendre à
Malte et de là à Constantinople.
Il est dit dans ce rapport, que
les ci-devant Officiers napolé-
tains Musti, Mezzacapa
et Montemayor étaient
partis, il y a quelque temps,
dans la même direction.

D'après une relation
de l'Internonce Fr. à Cons-
tantinople, datée du 6 juin
1812, il existe au faubourg de

A Son Excellence Aali-Pacha
Ministre des Affaires Étrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan,

Xa , Xa , Xa.

Vienne, le 28 Août, 1847.

N^o 51.

Monseigneur,

M^r. le Prince de Schwarzenberg
m'a entretenu de nouveau des nombreux réfugiés Polonais, Italiens et Allemands, qui, expulsés de partout se dirigent à Constantinople et en différentes parties de l'Empire Ottoman, où ils semblent se donner rendez-vous. Il m'a dit que c'était dans l'intérêt du maintien de la tranquillité et de la paix dans l'Empire Ottoman, qu'il me conjurait d'appeler l'attention la plus sérieuse de la Sublime Porte sur les embarras présents et les dangers à venir que lui créerait cette affluence d'aventuriers. J'ai fait observer au Prince que les mesures déjà adoptées par la Sublime Porte prouvaient suffisamment qu'elle partage sur ce point les vues du Cabinet de Vienne.

En mon particulier, j'ose signaler ici une circonstance qui est

pour nous d'une importance toute-
spéciale. Un grand nombre de ces
réfugiés, avant de se rendre dans
l'Empire Ottoman, touchent en
Grèce où, si en juger par les journaux
d'Athènes, sont accueillis avec
enthousiasme par les hétéristes qui
n'auraient certainement pas manqué
de les initier dans leurs plans d'insur-
rection. Comme les révolutionnaires
de l'Europe, ainsi que l'ont prouvé
les derniers événements, ont fait
constamment et partout cause
commune et se sont prêtés une
assistance mutuelle, il serait à
craindre que les réfugiés en question,
mis en contact avec les hétéristes de
la Grèce, n'en devinssent un auxiliaire
dangereux et ne participassent à des
menées tendantes à ouvrir une
nouvelle carrière à leur activité
révolutionnaire.

Le Prince n'a exprimé égale-

ment le désir de voir la Sublime
Porte se décider à livrer les insurgés
Hongrois qui se réfugiaient sur
le territoire ottoman. Je lui ai
répondu encore une fois qu'il était
impossible à la Sublime Porte
d'accorder l'entradition de réfugiés
politiques, et que c'était ainsi que
l'Autriche avait jusqu'ici envisagé
cette question.

À l'occasion de cet entretien,
j'ai demandé au Prince s'il avait
déjà reçu les rapports qu'il attendait
sur le fait des coups de canon tirés
à Belgrade par quelques barges
canonnieres autrichiennes contre un
bateau ottoman. Il m'a répondu
qu'il n'en avait encore rien reçu,
mais qu'il allait écrire au Consul
d'Autriche à Belgrade pour l'inviter
à lui transmettre au plus tôt les
renseignements dont il avait besoin
pour faire droit à mes représentations.

Je suis avec le plus profond respect.

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères,
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Xci Xci, Ora.

Vienne, le 28 Août, 1849

N^o 52.

Monseigneur,

Après la délivrance de Temesvar,
la soumission de Jorjey et la reddition
d'Arad, le Général Haynau a envoyé
une partie de son armée, sous les ordres
des généraux Prince Lichtenstein
et Ramberg, à la poursuite des débris
de l'armée insurgée qui, repoussés à
Lugos, se sont enfuis, partie en
Transylvanie et partie vers Orsova.
Dans cette poursuite, 176 pièces de
canon et plus de 25,000 prisonniers
sont tombés entre les mains des
autrichiens, ainsi que des milliers de
fusils, de voitures de bagage, et de
munitions, qui avaient été abandonnés
sur la route par les insurgés. Parmi
les prisonniers, il y a plusieurs officiers,
supérieurs et une cinquantaine de
députés. Il résulte de ce qui précède
que les opérations des armées Austro-Russes,
se réduisent désormais à la poursuite

de bandes détachées et à des faits de
peu d'importance. Aussi le Général
Haynau, qui a transféré le 22 de ce
mois son quartier-général à Arcid,
se propose-t-il de retourner bientôt
à Pesth.

Des pourparlers ont eu ce
moment lieu dans le but d'amener
la reddition de Comorn; et l'on
espère que le Général Hongrois
Klapka ne tardera pas à suivre
le conseil et l'exemple de Görgey.
On en espère autant de la forteresse
de Pétervardein.

J'ai l'honneur de joindre
ici l'extrait d'un rapport du
Maréchal Paskevitch relative
à la soumission de Görgey. Les
Russes aiment à représenter cette
soumission moins comme une
conséquence des victoires du Général
Haynau que comme un effet du
désir manifesté par Görgey de mettre
fin à une guerre de destruction. Mais
par la copie ci incluse du rapport
du Général Haynau, Votre Excellence

observera que ce dernier attribue exclusivement ce résultat à ses victoires précédentes, à la célérité de ses mouvements et à l'impossibilité où se trouvait Gorgey de se frayer un passage après les mesures de précaution prises par l'armée autrichienne.

Il semble, en effet, qu'une espèce de rivalité ou plutôt de mésintelligence doit exister entre les généraux autrichiens et Russes et que c'est peut-être au désir d'en prévenir les conséquences qu'il faudrait attribuer en partie le dernier voyage du Prince de Schwarzenberg à Varsovie. On reproche entre autres au Maréchal Paskevitch de n'avoir pas adressé directement au gouvernement autrichien des rapports réguliers sur les résultats de ses opérations, rapports que ce dernier devait toujours attendre de Varsovie. Mais votre Excellence pourra également juger

Il semble pourtant qu'une
amnistie générale sera bientôt
promulguée en faveur de Venise,
à l'instar de celle accordée aux
habitants de la Lombardie.

J'ai l'honneur de joindre
ici un exemplaire du Traité
de paix conclu entre l'Autriche
et la Sardaigne.

Je suis avec le plus profond
respect,

de cette susceptibilité par un petit
incident que je me borne à citer
ici, et qui est tout en faveur des
Autrichiens. Le général Kündiger
invita des officiers Autrichiens à un
dîner auquel devaient assister aussi
des officiers Hongrois du corps de Görgey
portant, comme on prétend, la
décoration de Nassuth. Les officiers
Autrichiens s'en formalisèrent, et un
d'entre eux refusa même de se
rendre à cette invitation. après le
dîner, le général Kündiger fit
remarquer à ce dernier qu'il
pouvait assister sans hésitation
partout où se trouvait un général
Russe; mais l'officier Autrichien
répondit, avec raison, qu'il s'agissait
de savoir si un officier Russe
dînerait avec des sujets rebelles à
son Empereur.

Quoiqu'il en soit, la
meilleure harmonie et la plus
parfaite intimité continuent à

régnent entre les deux souverains ;
 et le grand-Duc Héritier qui est
 venu dernièrement à Vienne pour
 complimenter l'Empereur
 d'Autriche à l'occasion de l'anniver-
 saire de sa naissance et pour lui
 communiquer les détails sur la
 soumission de Görgey, a été nommé
 Maréchal d'Autriche.

Je tiens de bonne source
 que l'ordre va être transmis au
 Maréchal Paskevitch de retourner
 à Varsovie avec les deux tiers de
 son armée.

Venise a fait sa soumission,
 le 22 de ce mois à discrétion et aux
 conditions posées dans la proclamation
 du Maréchal Radetzky, c'est-à-dire
 que tous les officiers autrichiens qui
 ont porté les armes contre leur souverain,
 tous les militaires étrangers et
 quarante bourgeois, dont la liste
 serait dressée par les autorités autrichi-
 ennes, devraient quitter le pays.

copie de la note de M. le
Comte de Sturmer.

Constantinople 29 Août 1849

87a

Monsieur le Ministre!

J'ai eu l'honneur de communiquer à V. Ex. il y a une couple de jours, une dépêche de S. M. le Prince de Scherzenberg, dans laquelle M. le Président du conseil proteste formellement, sur la base des traités, contre le refuge accordé aux insurgés hongrois sur le territoire ottoman et insiste à ce qu'ils soient livrés aux autorités impériales.

V. Ex. a bien voulu répondre à cette communication en me déclarant qu'elle se proposait de développer, dans une dépêche qu'elle adresserait à M. le Ministre, les motifs qui guident la conduite de la S. Porte dans cette circonstance.

Il ne m'appartient pas de préjuger ces motifs. Mais je ne saurais me dispenser de faire observer à Votre Ex. que les événements marchent avec une telle rapidité, que la question est devant nous toute brûlante de réalité. Déjà les principaux chefs de la révolte hongroise, suivis d'un grand nombre de leurs adhérents, se trouvent sur le sol de l'Empire ottoman.

Dans cet état des choses, c'est un devoir impérieux pour moi de presser les décisions de la S. Porte à ce sujet.

1841

1841

1841

Je sais que le Comissaire Extraordinaire de S. M. Imp. le Sultan
en Valachie par suite des démarches que l'agent impérial
d'Autriche M. De Rimoni, était chargé de faire de son côté
pour obtenir l'extradition des réfugiés hongrois, lui a donné
l'assurance qu'ils seraient strictement gardés par les troupes
turques, en attendant les instructions qu'il avait demandées
d'urgence à la S. Porte.

Il n'y a, par conséquent, pas un instant à perdre,
et je me plais à croire, que des ordres catégoriques vont in-
cessamment mettre fin à cet état de choses, à même de satisfaire au
vœu du Souv. Supr.

Je n'appuierai plus sur les considérations qui,
dans l'intérêt de son propre repos, devraient y déterminer
la S. Porte. C'est un sujet que je crois avoir épuisé
dans mes communications journalières avec V. Ex. et der-
nièrement encore dans les conférences que j'ai eu l'hon-
neur d'avoir avec Elle et avec S. M. le G. Visir.

Le moment actuel est grand et solennel

pour nos deux Empires. Leurs relations futures vis-à-vis l'un
de l'autre dépendront de la conduite que la S. P. tiendra dans
cette circonstance. J'abandonne à votre sagesse, Monsieur
le Ministre, et à celle des autres conseillers de S. M. S. le
Sultan, d'en calculer d'avance toutes les conséquences.

Veuillez agréer etc

/Signé/ Stürmer

Copie de la note
de M^r. Pitoff.

Beyrut. le 2^e / 12^e / 1849

Monsieur le Ministre.

Votre Excellence a bien voulu me
prévenir confidentiellement par l'Interprète de la
Légation Imp^{le}: qu'après mûre délibération sur la
demande que je me trouve appelé à poursuivre par
ordre exprès de mon Souv. afin d'obtenir l'intro-
-duction des polonais sujets de l'Empereur, qui
après avoir figuré en dernier lieu dans les
guerre civile de Hongrie se sont réfugiés dans les
Etats du Sultan, la Sublime Porte ne trouve
pas possible d'accéder à cette demande; mais
que S. M. le Sultan, desirant de ne point re-
pondre par un refus à une question qu'il
a recommandé à l'attention particulière

Son Excellence

Hacı Paşa, Ministre des affaires étrangères
etc etc etc.

de l'avoir donné en vain.

Aguez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération

signé Tituff

de ses Ministres selon les instances directes et
pressantes de l'Empereur, avait l'intention
de s'adresser en droiture à S. M. Impériale
pour exposer les scrupules que Lui impose
la délicatesse et la gravité de cette conjoncture.

Plus je dois de respect aux sentiments élevés
qui caractérisent le Sultan, ainsi qu'à cette
haute et amicale confiance qui se si heureuse-
ment distingue jusqu'ici les relations entre
les deux Augustes Monarques, et plus les
circonstances actuelles et les suites qu'elle est
de nature à faire rejettées sur les rapports
entre les deux Empires m'imposent de
franchise envers Votre Excellence. Les devoirs
de cette franchise sont quelque fois doulou-
reux à remplir. Mais tout ce qu'ils ap-
portent de pénible ne saurait être mis en

en balance avec mon zèle à empêcher que des nuages ne viennent obscurcir la sérénité des relations entre nos deux pays, relations dont la sauvegarde est confiée, j'oserais le dire en grande partie, à la fidélité scrupuleuse et aux soins prévoyants des Ministres respectifs.

Invariablement fidèle à ces devoirs et habituée à les mettre au dessus de tout scrupule, de toute susceptibilité secrète, je repousse la pensée d'attribuer les communications précitées de Votre Excellence au désir d'éluclier le fond de la question, ou bien d'assujettir à des longs délais la solution d'une affaire où le Cabinet Imp: exprime avec autant de force et de clarté combien il lui tient à coeur d'atteindre un résultat prompt et décisif.

Il ne saurait entrer dans mes vues

m'appesantir aujourd'hui sur les faits anciens
antécédents qui ont amené cette insistance. Votre
Excellence se les rappelle aussi bien que
moi, malgré que l'on doive reconnaître
qu'une partie de ces antécédents est anté-
rieure au Cabinet où Elle occupe une place
si éminente. Il me suffira d'assu-
rément le S. P. R. que ce n'est pas
sans des très-puissants motifs que S. M.
L'Empereur s'est décidé à faire valoir
dans toute son étendue un droit qui
nous est dévolu par les Traités, celui de
reclamer en Turquie l'extradition de
nos réfugiés politiques. L'exercice de
ce droit dans une époque, où il ne s'agit
de rien moins que de laisser incomplète
ou d'achever et d'assurer pour un long

avenir la pacification des provinces dont
 le repos était mis en péril par la révolte ma-
 gnyare, est un devoir auquel L'Empereur
 ne saurait se soustraire, S. M. Impériale
 le doit à la sécurité de ses propres Etats,
 à celle de la Monarchie Autrichienne dont
 la force intérieure est un des gages de l'é-
 quilibre universel, enfin et peut-être avant
 tout, à cette constante et loyale sollicitude
 qui l'anime pour le repos et la stabilité de
 l'Empire Ottoman.

Ces motifs ont été longuement déve-
 loppés dans mes entretiens réitérés avec
 Votre Excellence. C'est pour la dernière
 fois que je prends la liberté d'y rappeler
 l'attention éclairée de la S. Porte. Vous
 y puiserez, Monsieur le Ministre, la
 conviction que le Cabinet Impérial

ne saurait se contenter d'aucune réponse
vague et dilatoire donnée sans et oblige
par le S. Porte. Guidé par des ins-
tructions péremptaires, je dois consi-
derer de mon côté toute tentative de ce
genre comme équivalant à un refus
de satisfaire à la juste réclamation
dont je suis chargé. Le Comte Impériale,
dans sa légitime attente, en ressentira
de amers regrets. Après m'être vaine-
ment consacré à les lui épargner dans
une question d'une gravité aussi majeure,
il ne me reste qu'à clôturer mes explica-
tions en déclarant à Votre Excellence qu'elles
sont désormais épuisées et que si jusqu'à
dimanche soir le S. Porte n'est pas en
mesure de m'annoncer son assentiment
à nous livrer tous les rebelles sujets

Russes, réfugiés sur son territoire, je serai dans la pénible nécessité de les presser de considérer mes relations diplomatiques avec elle comme interrompues jusqu'à nouvel ordre.

Nul ne déplore plus que moi cette triste éventualité. Nul ne reconnaît mieux tout ce qu'elle a de sérieux. Mais les suites n'en sauraient retomber que sur ceux qui l'auront amenée. J'adjure le Ministère Ottoman de l'empêcher. Celui-ci dépend en ce moment de sa sagesse, de sa prudence, et je me féliciterais le premier de pouvoir regarder le présent avertissement comme non avenue.

Les deux jours écoulés sans l'adhésion désirée, il ne me restera que le regret

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,
Hoc, Hoc, Hoc.

Monseigneur,

Vienne, le 4 septembre, 1849.
N° 53.

Depuis l'arrivée du dernier
Courrier de Constantinople, j'ai
appris de source certaine que, contrai-
rement à l'espoir que j'avais conçu,
le Ministère d'Autriche insistait, avec
plus de force que jamais, sur l'ex-
tradition des réfugiés Hongrois, et
qu'il allait autoriser M. l'Intendant
à faire dans ce but auprès de la
Sublime Porte les démarches les
plus énergiques. De plus, j'ai remarqué
qu'on s'entretenait de cette question
dans les cercles diplomatiques, et que,
parmi les différents chefs de Mission,
il y en avait qui paraissaient
alarmés des suites d'une aigreur
entre les deux Cours.

Dans une entrevue que j'ai
eue hier au soir avec lui, M. le
Prince de Schwarzenberg a abordé
de nouveau cette question; il m'a

les réfugiés Hongrois. Mais j'ose faire
observer très respectueusement à Votre
Excellence que, si le gouvernement
Impérial ne prenait pas de mesures
propres à contenter le cabinet de Vienne
en ce que ses réclamations ont de légitime, la
question pourrait devenir très sérieuse.

Je dois, en outre, informer très confi-
dentiellement Votre Excellence que Lord
Poussouby m'a dit qu'il était d'avis
que la Sublime Porte ne devait pas accorder
l'extradition des réfugiés Hongrois, mais
qu'il fallait qu'elle les internât ou
les expulsât.

Enfin, j'ose ajouter à ce qui
précède, qu'au lieu de reconnaître
l'extension qu'on prétend donner à la
jurisdiction consulaire, il serait moins
désavantageux à la Sublime Porte
de livrer directement les réfugiés Hongrois,
car, dans ce cas, elle pourrait au moins
obtenir des reversalia de observando
reciproco.

Je suis avec le plus profond
respect.

demandé¹ quelle était l'intention
de la Sublime Porte à l'égard de
Kosuth et des autres chefs Hongrois
qui, d'après les avis dernièrement
reçus, devaient se trouver à Vienne,
et m'a donné à entendre que, quant
au gouvernement d'Autriche, il portait
à exiger leur extradition.

Tout en lui déclarant que je
n'avais pas reçu d'instruction spéciale
de mon gouvernement à ce sujet, je
me suis fait un devoir de lui exposer
avec franchise mon opinion personnelle.
Je lui ai répété mes observations pré-
cédentes sur le principe admis généra-
lement en Europe par rapport à
l'extradition des individus accusés
de crimes politiques, et sur la manière
dont l'Autriche elle-même a agi
envers la Turquie dans des circonstances
analogues. Je lui ai dit que, si l'ex-
tradition des réfugiés politiques était
formellement stipulée dans les traités
existants entre les deux Empires, la
Sublime Porte se ferait un plaisir de

ne renoncera aux vœux de l'Autriche ; mais
 qu'elle affronterait l'opinion publique
 en Europe, qu'elle s'exposerait aux
 attaques les plus violentes de la presse,
 si, sans y être obligée par une stipulation
 antérieure, elle se prêtait à un acte
 dont aucun gouvernement n'a
 fourni d'exemple dans le courant
 de cette année même ou, plus qu'à
 toute autre époque, des milliers de
 réfugiés politiques ont dû traverser
 les différents États de l'Europe. Quant
 aux traités existants entre les deux
 Cours Impériales, j'ai fait observer
 au Prince que l'article 14 du Traité
 de Passarowitz et l'article 18 du
 traité de Belgrade, où il est question
 de fugitifs rebelles, ne parlent point
 d'extradition, mais qu'ils imposent
 l'obligation, ou de ne pas donner à
 ces rebelles asyle et retraite (c'est-à-dire
 de les empêcher), ou de les éloigner des
 confins, en les transférant dans des lieux
 plus reculés (c'est-à-dire de les internier).
 Pour mieux prouver que la question

qu'on veut agiter aujourd'hui, avait été
déjà discutée et résolue à deux reprises,
d'une manière spéciale, j'ai cité
l'article 15 du Traité de Passarowitz
et l'article 19 du Traité de Belgrade,
qui portent: "Les fugitifs Hongrois,
" tels que Racozi, Czeczly, &c. qui ont
" cherché asyle sur le territoire Ottoman,
" pourroient y rester; mais on les éloignera
" des provinces limitrophes, et il sera
" permis à leur femmes de les aller
" joindre."

Le Prince m'a dit que les
Légations et les autorités Consulaires
d'Autriche en Turquie pouvoient bien
arrêter les réfugiés Hongrois, et les
envoyer en Autriche, en vertu de la
jurisdiction qu'elles exercent sur
leurs nationaux.

À cela j'ai répondu que,
d'après les capitulations, ou vigueur,
les missions et les Consuls étrangers
ont le droit de connaître des différends,
soit civils, soit criminels, survenus en
Turquie entre leurs nationaux, mais

nullement des crimes, et surtout des
 crimes politiques, perpétrés à l'étranger,
 et que, si la prétendue juridiction
 consulaire pouvoit ou devoit s'étendre
 sur des réfugiés politiques, on n'aurait
 pas senti la nécessité de stipuler
 expressément les articles 14 et 15 du
 Traité de Passarowitz, ainsi que les
 articles 18 et 18 de celui de Belgrade.
 Ensuite, j'ai fait remarquer au Prince
 que, quand même la Sublime Porte
 voudroit fermer les yeux sur cet excès
 de pouvoir de l'autorité consulaire,
 je ne croyais pas qu'il conviendrait à
 l'Autriche de recourir à un tel expédient
 pour effectuer l'extradition désirée,
 par la raison que l'Angleterre, la France,
 la Prusse, toutes les Puissances qui n'y ont
 pas un intérêt direct, et qui jouissant
 des mêmes capitulations que l'Autriche,
 sont aussi compétentes qu'elle pour
 en interpréter les dispositions, ne man-
 queraient pas d'abusar cette dernière
 Puissance de violation du territoire
 ottoman, ce qui obligerait le gouverne-
 ment impérial de se prononcer
 naturellement pour ceux qui

prendraient la défense de ses droits de souveraineté. Enfin, j'ai signalé à l'attention du Prince les graves inconvénients qui résulteraient d'une semblable extension de la prétendue juridiction consulaire. En effet, il vaudrait beaucoup mieux livrer directement, si c'était possible, les individus réclamés, que de le faire indirectement et tout en tolérant un procédé que la Russie, la Grèce, tous les États, grands ou petits, limitrophes ou non, ne manqueraient pas de pratiquer pour réaliser l'entraide de leurs sujets réfugiés sur le territoire Ottoman pour crimes communs ou politiques. Un pareil procédé priverait la Sublime Porte des moyens de se prévaloir du droit de réciprocité, attendu qu'aucune nation n'aurait plus besoin de lui accorder l'entraide des malfaiteurs sujets Ottomans, ou de conclure avec elle des conventions sur cette matière.

Après avoir ainsi développé la question, j'ai dit à Mr. le Prince de Schwarzenberg que je croyais que la Sublime Porte, dans son désir de témoigner de son amitié pour la Cour d'Autriche, ne

pouvait, dans cette conjoncture, que faire de deux choses l'une: ou interner les réfugiés Hongrois de manière à les mettre dans l'impossibilité de nuire, ou les expulser de ses États, et que, dès lors, au lieu d'enigmer l'impossible, il ne restait au Cabinet de Vienne qu'à opter entre l'internement et l'expulsion. Le Prince a fini par me répondre qu'il trouvait préférable la première modalité, c'est-à-dire l'internement. La raison pour laquelle Le Prince préfère l'internement à l'expulsion, c'est qu'il craint que les chefs de l'insurrection Hongroise, en se rendant en Angleterre ou ailleurs, ne se mettent à former des comités, à l'instar de ceux des émigrés Polonais, et à conspirer contre l'Autriche, soit par la voie de la presse, soit par d'autres moyens.

Tel a été, en résumé, l'entretien que j'ai eu avec M. le Prince de Schwarzenberg sur cette question; et j'ai lieu de croire que ce ministre serait satisfait, si la Sublime Porte offrait d'interner et de surveiller efficacement

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Xa. Xa. Xa.

Monseigneur,

Vienne le 4 Septembre, 1849

N° 54.

Je n'ai rien à ajouter à ce
que j'ai eu l'honneur de soumettre
précédemment à Votre Excellence
sur la repression de l'insurrection en
Hongrie.

Aujourd'hui expire la
suspension d'hostilités accordée à la
garnison de Komorn sur la demande
du Général Klapka. Si la reddition
de cette forteresse n'a pas lieu, l'ar-
mée Impériale reprendra ses travaux
de siège. Quatre mille hommes de
cette garnison, les moins fatigués,
ont profité de l'armistice pour faire
leur soumission, partie aux Autrichiens,
partie aux Russes; le reste, s'élevant
à environ 15,000 hommes, paraissait
résolu de résister.

On assure que le Général
Jörgey et les officiers supérieurs sont

ses ordres ont été livrés par les Russes
au général Haynau, qu'ils ont été
jugés et condamnés à la peine de
mort par un conseil de guerre,
mais qu'avant l'exécution de la sentence,
le Comte Grünne, aide-de-camp de
l'Empereur, est arrivé au quartier gé-
néral à Anad, porteur d'une ordonnance
impériale, d'après laquelle ces chefs
rebelle, sont graciés pour être relégués
dans une forteresse en Prusse. Le
général Haynau, qui est prochaine-
ment attendu ici, est retourné, depuis
le 30, à Pesth où il a été favorable-
ment accueilli par les habitants.

Quant au Maréchal Paskevitch,
il est parti pour Varsovie, et le 31
il était déjà arrivé à Cracovie. Les
deux tiers de l'armée Russe le
suivent de près, de manière qu'il
n'en restera en Hongrie que 6000
hommes qui y séjourneront jusqu'à
la reddition de Comorn et de Péterwardein.

et jusqu'à la complète pacification
du pays.

Le gouvernement autrichien
n'a pas encore formé d'opinion
définitive sur l'organisation future
de la Hongrie; mais il semble que,
pour le moment, l'ancienne consti-
tution hongroise restera supprimée,
et que jusqu'à nouvelles dispositions,
ce Royaume sera administré à
peu près, sur le même pied que
les autres provinces de l'Empire.

J'ai l'honneur de joindre
ici un exemplaire de l'acte de
soumission de Venise, ainsi que la
liste des chefs insurgés civils obligés
de s'expatrier.

Je suis avec le plus profond respect.

Note officielle de l'Internationale
d'Autriche.

J'ai eu l'honneur de recevoir la
note que M. l'Internationale m'a fait remettre sous la
date du 5^e 9^{bre} 1849 (N. Y.).

J. E. annonce dans cette note que le Gouvernement
a accepté les propositions faites par J. P. pour l'assange-
ment de l'affaire des réfugiés et qui consiste à
internes dans des lieux communaux, ceux des chefs de
l'insurrection Hongroise qui sont venus en Turquie,
et à les mettre ainsi dans l'impossibilité d'agir
contre l'autorité Legale dans les Etats
Autrichiens.

M. l'Internationale a joint à sa note la liste
de ces chefs, en y insistant que cette liste ne doit pas
être regardée comme définitive et complète; que quel-
ques uns d'entre eux ayant pu être oubliés, les
J. P. doit, lorsqu'ils lui auront été désignés ensuite, s'as-
surer de les garder absolument de la même manière
que ceux qui sont portés sur la liste précitée, et que,
si, parmi les réfugiés nommés dans cette liste, il y en a
qui ne se trouvent pas dans les localités indiquées,
mais en d'autres lieux de l'Empire Ottoman, il faudrait
s'assurer d'eux immédiatement et les envoyer à leur
résidence ou les autres devant être internés. J. E. ajoute

VII
60

si désirable pour atterrir, les chefs ne pourraient plus
mettre quelque port qu'ils se trouvent, et il est clair
qu'il ne paraîtra plus des lors, nécessaire qu'ils
restent dans le Gâté de la J. Poste.

Quant à l'acceptation de la demande relative
à ceux qui n'ont pas été portés sur la liste sus-
mentionnée et qui pourraient être désignés plus
tard, elle causerait évidemment des difficultés
de toute espèce, et pendant fort long temps, aux
deux Gouvernements. Pour cette raison, et
comme les affaires sont terminées par la J. Poste et
les engagements qu'elle a pris dans les questions
des réfugiés ne regardent que ceux qu'elle a
maintenant entre les mains, elle déclare avec regret
l'impossibilité où elle se trouve :

Cet exposé et ces éclaircissements amicaux et
sincères répondent trop au vœu de S. M. l'Em-
pereur pour qu'on puisse douter que M. le
Ministre ne veuille bien hâter de ses vœux
les reprises de ses relations officielles si conformes
au désir réciproque des deux Gouvernements. C'est
pourquoi je me félicite sincèrement d'être l'or-
gane d'une si heureuse communication.

Je suis avec une assurance etc etc

qui amplifiait que le J. Poste aurait annoncé que l'Empereur
n'est point assentiment à ces dispositions et commencent
ensuite à mettre à exécution les mesures décidées, après
s'être entendu avec J. E. sur les garanties qui devront
être données à cet égard au G^t Autrichien, l'Emp.
s'empresse de reprendre ses relations officielles avec
le Divan, vu la probabilité que les demandes de
les Missions de Vapour concernant cette même
question seront aussi réglées plus qu'alors.

Le J. P. désire constamment, comme il est
inutile de le répéter, les consolider des rapports
d'amitié avec une grande Puissance comme l'Autriche,
son ancien ami et son voisin. Le Sultan
a donc vu avec une vive satisfaction que J. M.
l'Empereur et ses Ministres ont appréciée l'assurance
donnée spontanément par le J. Poste, dans
l'unique but de montrer le sentiment qui l'ani-
-ment, que, tant que les réfugiés seront dans
l'Empire Ottoman, elle les gardera et les empêchera
de passer le tr. auxiliaire dans les Etats Impériaux.
Le G^t Autrichien lui a donc par là une
nouvelle marque d'amitié et de confiance dont
l'Agence est heureuse. Il n'est sans doute
pas besoin d'ajouter ici qu'autant le J. Poste
a été peiné de l'interruption inattendue des
relations officielles avec M. l'Interne, autant

sera mis et sera le plaisir que lui causera la reprise
de ces relations.

Le S. Porte, qui a à cœur de mettre fin
à cette question des Réfugiés, en appliquant prompte-
ment les formes qu'il a proposées il y a quelques temps,
a décidé de choisir un homme de confiance en
qualité de commissaire spécial pour prendre les dis-
crets en quel que lieu qu'ils soient, les conduire à
Montabrey, les y établir, les garder, les administrer con-
venablement et veiller à ce qu'ils ne puissent en-
raver troubler les Etats Autrichiens. Je puis donc
heureux de pouvoir annoncer à M. l'Intendant
que le S. Porte va prendre immédiatement les mesures
nécessaires à cet effet.

Le S. Porte est porté à désirer que les Etats
Autrichiens soient préservés de toute espèce de trouble, et
par l'amitié qui unit les deux Cours et par son
propre intérêt comme voisin de l'Autriche, et il est
naturel qu'il fasse les efforts qu'il lui appartient
de faire pour écarter tout ce qui pourrait être
une obstacle à l'accomplissement de ce désir.

Il est donc évident que les chers précités seront
gardés par le S. Porte, suivant la décision prise,
jusqu'à ce qu'il soit devenu manifeste qu'ils ne
pourront porter atteinte à la paix dans les Pro-
vinces Autrichiennes. Mais, aussitôt que le calme

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Osse, Osse, Osse.

Vienne, le 11 Septembre, 1849.

Particulière.

Monsieur,

Ainsi que j'ai eu l'honneur

d'en assurer votre Excellence
par mon respectueux rapport AD 53,

le Cabinet de Vienne serait très satisfait,
si la Sublime Porte prenait sponta-
nément la décision d'interner et de
surveiller convenablement les réfugiés
Hongrois. Je crois même qu'il suffirait
d'assujettir à cette mesure les chefs et
les plus marquants parmi ces réfugiés,
et qu'on pourrait en expulser le reste.

On assure ici que presque tous
ces chefs de l'insurrection hongroise
sont munis de passe-ports qui leur
auraient été expédiés par les Consuls
Anglais de Belgrade ou de Bukarest.
Il est évident que les passe-ports
délivrés par un Consulat étranger
dans l'Empire Ottoman n'ont de valeur
aux yeux de la Sublime Porte, qu'en tant
que les individus qui en sont porteurs, re-
lèvent, par le fait de leur nationalité,

de l'instruction, et de renseignements
plus circonstanciés, je n'ai pu
envisager la question sous le point
de vue le plus conforme à la politique
de la sublime Porte; car j'ai la
certitude qu'à l'heure qu'il est,
le Gouvernement Impérial doit
avoir pris le parti le plus propre
à sauvegarder ses intérêts et à
concilier des exigences si divergentes.
Je suis avec le plus profond respect

de cette autorité Consulaire, Si il en
était autrement, la Sublime Porte
serait sous ce rapport à la merci
du bon plaisir des Consuls étrangers
et se trouverait dépourvue d'un droit
qui concerne sa sécurité, d'autant plus
qu'on ne manquerait pas d'employer
ce procédé arbitraire pour soustraire
à sa juridiction et à l'action de
sa police, soit ses propres sujets, soit
des aventuriers étrangers à l'égard
desquels Elle aurait intérêt à user
de rigueur.

On parle d'une note énergique
que Mr. Titoff a adressée à la
Sublime Porte, et par laquelle il
demande l'extradition de Meer, de
Debinsky et d'autres Polonais, sujets
Russes, en vertu de l'article 1^{er} du Traité
de Kutchuk Kainardgi. A mon avis,
cette clause ne saurait être invoquée
dans la circonstance actuelle, attendu
qu'elle n'est applicable qu'à l'égard
des individus qui, s'étant rendus coupables
de trahison envers leur Souverain,
chercheraient

chercherait asyle chez l'une des deux
 Puissances, tandis que le crime dont
 sont aujourd'hui accusés les Polonais
 en question, c'est d'avoir participé
 à l'insurrection d'un état étranger,
 et tandis que c'est ^{de cet} état que ils se sont
 réfugiés sur le territoire Ottoman.
 D'ailleurs, l'article précité du Traité
 de Rutchuk-Kaynardji accorde aux
 deux parties contractantes la faculté
 de livrer ou de chasser les individus
 réputés traîtres envers leur souverain
 légitime; et il importe de faire
 d'observer que je ne sache pas que la
 Russie ait jamais livré à la Sublime
 Porte ses sujets, coupables de Trahison,
 qui s'étaient réfugiés sur le territoire
 Russe.

Si j'ose entretenir Votre Excellence
 d'argumentations telles que celles qui
 précèdent, c'est pour qu'Elle soit informée
 du langage que je tiens, suivant les
 circonstances, à ceux qui me font différentes
 objections sur le sort des réfugiés Hongrois
 et Polonais; convaincu qu'Elle ne me
 refusera pas son indulgence, si, privé

VII

A Son Excellence Ali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan,

Monsieur,

Vienne, le 11 Septembre, 1849.

N^o. 55

Je regrette de devoir
entretenir de nouveau votre Excellence
des plaintes portées par le ministère
d'Autriche contre M^r. Serpos, notre
cheikbender à Venise.

Si ce Consul s'était rendu à
Vienne à la suite de la lettre que
je lui avais adressée quand les
autorités de Trieste voulaient
l'expulser et que le cabinet de
Vienne exigeait sa destitution,
il aurait témoigné par là de
son innocence et m'aurait fourni
les moyens de détruire, dès le
commencement, les préventions
qu'on pouvait avoir contre lui.
Malheureusement, il ne l'a pas
fait; et depuis lors, toutes les fois
que j'ai voulu justifier sa conduite,
la réponse de M^r. le Prince de
Schwarzenberg a été celle-ci: "Je
vous prie de ne pas prendre cet homme

pas en avoir. Il me suffirait de vous
dire que nous n'aurions pas porté
des plaintes contre un employé subal-
terne si nous n'aurions pas de raisons
légitimes. J'espère donc que votre gou-
vernement voudra bien accueillir
favorablement nos représentations et
pourvoir au remplacement de M.
Serpos. En revanche, je vous autorise
à assurer de ma part S. E. Ali Pacha,
que si jamais la Sublime Porte se
trouvait également dans le cas de
nous adresser des plaintes contre un de nos
Consuls dans l'Empire Ottoman, nous
n'hésiterions pas à le destituer sur le champ.

Tel est le langage que M. Le Prince de
Schwarzenberg m'a tenu à plusieurs reprises
sur le compte de M. Serpos; et j'en fais
observer très respectueusement à Votre Excellence,
qu'Elle ferait une chose agréable au gouverne-
ment Autrichien, si Elle saisisait l'oc-
casion du rétablissement de l'ordre à
Venise pour faire cesser la méfiance
scandaleuse, dont notre Consul est malheu-
reusement l'objet, en donnant à cet employé,
si elle le juge à propos, une autre destination.
Je suis avec le plus profond respect.

„ sous votre protection. N'oubliez pas
„ qu'il a refusé de se rendre à votre
„ invitation, et qu'il n'a tenu aucun
„ compte des injonctions de la Légat-
„ tion de la Sublime Porte. ”

Cependant, conformément
aux ordres de Votre Excellence, je
me suis fait un devoir d'écrire
à M. Serpos pour lui demander
des explications sur la question
des navires Vénitiens aux quels il avait
accordé le Pavillon Ottoman, ainsi
qu'il résulte de deux notes adressées
par le Ministère d'Autriche à la
Légation Impériale. M. Serpos m'a
répondu par la lettre dont j'ai
l'honneur de joindre ici la copie.

Je n'ai pas besoin de dire
à Votre Excellence que je n'ai pas
manqué de communiquer copie
de cette lettre à M. le Prince de
Schwarzenberg; mais ce ministre,
après en avoir pris connaissance, m'a
dit, dans une entrevue subséquente,
qu'il ne croyait pas devoir répondre

aux longues justifications de M^r. Serpos; que
 ce qui était un fait incontestable, c'était
 que cet agent avait auordé, au moyen de
 ventes simulées, le pavillon ottoman
 à des navires Vénitiens; qu'à l'aide
 de cet expédient, la ville de Venise
 avait pu se procurer des vivres et
 du bois dans les ports mêmes de l'Autriche.
 "D'ailleurs", a ajouté le Prince, "s'il ne
 s'agissait que de cela, nous n'aurions
 pas tant persisté à importuner la
 Sublime Porte; mais nos plaintes
 portent sur des faits bien plus graves.
 M^r. Serpos est un des affidés des chefs
 de l'insurrection de Venise, il est
 admis dans leurs conciliabules, et il ne
 jouit pas plus de notre confiance que
 Manin et consorts." à cela j'ai répondu
 que si le Ministère Autrichien me
 fournissait les détails constatant une
 conduite aussi blâmable, je pourrais
 l'assurer d'avance que la Sublime
 Porte ne manquerait pas de sévir
 contre M^r. Serpos d'une manière exemplaire.
 "Vous me demandez sans doute", a
 repris le Prince, "des preuves judiciaires;
 mais nous n'en avons pas, nous ne pouvons

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,
Hav, Hse, Hse.

Vienne, le 11 Septembre, 1849.

N^o 56.

Monseigneurs,

Monsieur le Prince de Schwarzenberg

m'a parlé dernièrement d'une tendance révolutionnaire qui existerait dans les provinces slaves de l'Empire Ottoman et de l'Autriche, et qui serait l'œuvre des Polonais émigrés et d'autres partisans des insurgés hongrois. Il a ajouté qu'il se préparait en ce moment dans la Serbie Ottomane une insurrection ayant pour but de renverser le Prince actuel; que le promoteur en était Mr. Voulkitch qui prétendait agir pour le compte du Prince Miklosh, mais que ce dernier n'était dans ces menées, qu'un prête-nom. Enfin le Prince m'a dit qu'il regrettait que ces renseignements fussent vagues, et qu'il ne pût pas m'en donner de plus précis.

Tout en remerciant le Prince de cette communication amicale, je lui ai fait observer très confidentiellement

que les deux parties qui se disputent
le pouvoir en Serbie, étaient celui
du Prince actuel et celui du Prince
Miloich ; que ce dernier, qui a trouvé
en Autriche, ainsi que son fils, un
accueil bienveillant, avait fait
dernièrement un voyage en Russie,
que dans l'état actuel de choses,
Voutschitch ne s'aventurerait pas
dans une entreprise de cette nature
s'il n'était pas sûr de l'appui de
la Russie ; que dans le cas où une
insurrection s'élèverait en Serbie,
la Sublime Porte prendrait évidem-
ment les mesures les plus promptes
et les plus efficaces pour la comprimer,
et pour maintenir le Prince actuel,
en tant qu'il resterait fidèle à sa
Majesté Impériale le Sultan ;
qu'en tout cas, Elle ne permettrait
pas à la Russie d'intervenir mi-
litairement, comme elle l'a fait
en Valachie et en Moldavie ; qu'enfin
toute prétention semblable de la part

de cette Puissance amènerait des complications très graves, qui ne manqueraient pas de mettre en émoi l'Europe entière.

Le Prince m'a paru reconnaître les inconvénients d'une intervention Russe, et m'a dit qu'il allait consulter les Treitès pour savoir de quelle époque datent les droits de garantie de cette Puissance sur la Serbie, et en quoi ils consistent.

Toutefois, je dois ajouter que le Prince m'a assuré que le Prince Milosh n'était pas content de l'accueil qui lui a été fait à S.^t Pétersbourg.

Je suis avec le plus profond respect.

A Son Excellence Oualî-Pacha,
Ministre des Affaires étrangères,
de Sa Majesté Impériale le Sultan,
H. H. H.

Monsieur,

Vienne, le 11 Septembre, 1849.

N^o 57.

La forteresse de Péterwardein
s'est rendue le 6 de ce mois. Quant
à celle de Comorn, elle résiste
toujours, et l'armée assiégeante
reçoit des renforts pour la cerner
et la réduire par la force.

Le retour de l'ordre fait en
Hongrie des progrès assez notables;
les communications s'y rétablissent;
les autorités municipales s'y recon-
stituent, et l'on s'applique en ce
moment à y organiser une occupation
militaire, en assignant aux différents
corps d'armée des cantonnements
convenables, en même temps qu'on
se propose de délibérer sur les moyens
les plus propres à hâter et à consolider
la pacification complète de ce pays.
On dit même que c'est pour assister
à un conseil qui sous peu se tiendra
à Vienne à cet effet, que le Maréchal
Merdetky, le Général Haynau, le Mar

Tellackrich et d'autres généraux
ont reçu l'invitation de se rendre
dans cette capitale.

L'empereur est parti d'ici
le 6 au soir, sans être accompagné
d'aucun de ses ministres, pour se
rendre à Pillnitz en Bohême, où
il a eu avec les Rois de Prusse et
de Saxe une entrevue, à laquelle
on ne veut pas prêter un caractère
politique, mais que, cependant, il
serait difficile de considérer comme
tout-à-fait étrangère à quelque nouvel
essai d'entente entre ces souverains
sur la question allemande. Toutefois,
on assure que l'empereur a entrepris
ce voyage principalement dans le but
de faire la connaissance de la
Princesse de Saxe qu'on lui destine
en mariage. Sa Majesté sera de
retour aujourd'hui même.

L'ouverture solennelle du
chemin de fer de Cilly à Laibach
aura lieu le 16 de ce mois. L'empereur

assistera à la cérémonie d'inauguration, à laquelle a été invité aussi le Corps Diplomatique. De là Sa Majesté se rendra à Trieste, d'où l'on croit qu'elle fera une excursion par mer jusqu'à Fiume, pour s'en retourner à Vienne pour Agrone, capitale de la Croatie.

Je suis avec le plus profond respect.

Péra 14 Septembre 1849.

Copie
de la note
de M. le comte de
Stürmer à S. Ex.
Ali Pacha.

Messieurs le Ministre,

En possession depuis le 24 du mois dernier, c'est-à-dire depuis trois semaines, d'une dépêche de M. le Prince de Schwarzenberg, qui m'enjoignait d'insister sur la prompte extradition des rebelles réfugiés sur le territoire ottoman, je n'ai pas perdu un instant pour en faire part à la Sublime Porte. J'ai ajouté à cette communication tous les développements qu'elle m'a paru exiger, en appuyant sur le droit que nous donnent les traités — sur les motifs impérieux qui ne nous permettent pas de voir de sang-froid dans un Etat voisin une agglomération d'éléments combustibles qui pourraient d'un instant à l'autre rallumer l'incendie à peine éteint dans nos provinces limitrophes, — sur l'intérêt de la Sublime Porte elle-même et les dangers auxquels la présence de ces rebelles l'expose, — sur l'amitié enfin qui a uni jusqu'ici les deux gouvernements et qui doit les porter à se prêter un secours mutuel en toute occasion.

Cette communication est restée sans réponse. Votre Paullence a bien voulu me faire dire qu'on s'expli-

ne reçois pas l'assentiment de la Sublime Porte de nous
 livrer tous les rebelles réfugiés sur son territoire, je la
 prie de considérer mes relations diplomatiques avec elle
 comme interrompues jusqu'à nouvel ordre. Personne
 ne sent plus vivement que moi la gravité de cette
 démarche; mais les conséquences en retomberont de
 tout leur poids sur ceux qui l'auront provoquée.

Agreez, Monsieur le Ministre, l'assurance
 de ma haute considération.

Signé
 Stürmer.

Co
 de la
 de M.
 Stür
 Atala

guerait directement avec mon Gouvernement dans
une dépêche qu'on adresserait au Ministre du Sultan
à Vienne, et dont on me remettrait une copie. L'ex-
pédition de cette dépêche ayant été différée d'un jour
à l'autre malgré mes pressantes sollicitations, et le
cas étant devenu plus urgent encore par l'arrivée
de nouvelles masses de rebelles sur le territoire ottoman,
j'ai eu l'honneur d'adresser une note à Votre Excellence
dans laquelle j'ai été jusqu'à lui annoncer, sans
détour, que la décision de la Porte déterminerait la
nature des relations futures entre les deux Etats. Mais
encore une fois point de réponse, si ce n'est des protes-
tations verbales de bonne volonte, mêlées de rérimina-
tions sur la conduite de l'Autriche envers ce pays dans
des cas prétendus semblables, mais qui, examinés
consciencieusement, n'ont aucune analogie avec celui
dont il s'agit; enfin une série de raisonnements
portant à faux, parce qu'ils reposent sur une fautive
base et cachant mal l'arrière-pensée de gagner
du temps, triste expédient par lequel la Sublime
Porte paraît se flatter d'atteindre un but dont on
se leurre et qui reculera devant elle quand elle osera
y toucher.

Afin d'épuiser tous les moyens en mon
pouvoir, pour remplir les intentions de mon
Gouvernement, je fis prier le Sultan de me permettre
de Lui exposer moi-même l'état des choses. Sa
Majesté Impériale désigna en effet m'admettre à une

audience dans laquelle je crois m'être acquitté scrupuleusement de cette tâche. Sa Majesté Impériale ne pourrait entrer en controverse avec moi; je ne l'aurais ni désiré, ni attendu. Elle s'est exprimée avec la bienveillance ordinaire, mais en termes généraux, et il fut convenu que ce serait à Ses Ministres à approfondir la question et à s'entendre avec moi.

Quelques jours se sont encore passés depuis, sans que je sache à quoi m'en tenir. Dans l'entretemps, la Russie est venue se placer sur la même ligne que l'Autriche pour réclamer l'extradition des sujets russes qui se trouvent parmi les réfugiés. Des ordres péremptaires ont été adressés à ce sujet à M. de Sittoff, et pour donner encore plus de poids à ses démarches, l'expédition de ces ordres a été suivie de près de l'envoi d'un aide-de-camp de l'Empereur de Russie, porteur d'une lettre de ce Monarque pour le Sultan. Mais M. de Sittoff n'a pas été plus heureux que moi jusqu'ici, et aucun résultat n'a été obtenu, si ce n'est ces propositions tendantes à ajourner la décision indéfiniment.

La poste de Vienne arrivée aujourd'hui m'apportant l'ordre de redoubler d'efforts pour arriver au but et l'opinion publique se prononçant en Autriche avec une force toujours croissante dans le sens de mes instructions, je ne pourrai, sans assumer sur moi une immense et redoutable responsabilité, reculer plus long-temps devant la pénible nécessité de déclarer ce qui suit:

Tout délai ultérieur sera considéré par moi comme un refus de satisfaire mon Gouvernement, et si après demain au soir où je devrai expédier une estafette à Vienne, je

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères
De Sa Majesté Impériale le Sultan
Ha. Ha. Ha.

Monsieur,

Vienne, le 18 Septembre, 1849.

N^o 59.

Dans une entrevue que j'ai
eue avec M^r le Prince de Schwarzen-
berg après l'arrivée du
dernier courrier de
Constantinople, Son Altesse m'a
entretenu de nouveau de la question
de l'extradition des réfugiés Hongrois
et Polonais.

Le Prince m'a dit que le
cabinet de Vienne ne serait pleine-
ment satisfait que si la Sublime
Porte consentait à livrer ces réfugiés.
„ Dans le cas contraire, a-t-il ajouté,
„ et tout en ayant la conviction que la
„ Sublime Porte peut sans nul incon-
„ vénient acquiescer à notre demande,
„ nous préférons que les chefs et les
„ plus marquants parmi les réfugiés
„ en question fussent internés et
„ surveillés de manière qu'il leur
„ fût impossible de tramer contre nous,
„ et sans que, plusieurs, certains Consuls

« étrangers passent favoriser soit
« leur évasion soit la continuation
« de leurs intrigues ».

Enfin, le Prince m'a
déclaré que la bonne intelligence
qui existe si heureusement entre
la Sublime Porte et les Cours
d'Autriche et de Russie, serait
gravement compromise, si, en
considération des passe-ports
anglais dont Rossuth et autres
chefs des insurgés sont abusivement
munis, Elle les laissait partir
librement, et si Elle cédait aux
insinuations de ceux qui lui
conseillaient, a-t-il dit, d'employer
les officiers hongrois comme
instructeurs dans l'armée Impériale.

J'ai répondu au Prince
que je me ferais un devoir de
rapporter à Votre Excellence ce
qu'il venait de me dire, et que,
quoique privé d'instruction spéciale

de mon Gouvernement, j'étais
porté à croire que, vu l'impos-
sibilité pour la Sublime Porte
d'accorder l'entradition demandée,
Elle trouverait dans sa sagesse le
moyen de donner à cette question
une solution satisfaisante et
qui répondît à ce que les vœux
du Cabinet de Vienne auraient
de légitime.

Je suis avec le plus profond
respect.

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Monseigneur

À l'occasion de l'entrevue que
j'ai eue dernièrement avec M^r. le
Prince de Schwarzenberg, ce ministre

Vienne, le 18 Septembre, 1849.

N^o 60.

m'a dit qu'à l'arrivée à Mihatz
de S. Ex. Tahir Pacha, le général
Commandant les troupes Autrichiennes,
stationnées sur les frontières, s'était
empressé de lui offrir ses bons
offices; que, comme Son Excellence
et quelques-uns de sa suite étaient
atteints d'une indisposition qui
présentait les symptômes du
choléra, le même général lui a
envoyé, sur sa demande, un des
médecins les plus habiles; mais
que, toutefois, cette indisposition
était sans gravité.

Le Prince m'a donné à
entendre que les troupes sous les
ordres de S. Ex. Tahir Pacha,
s'élevant, a-t-il dit, à environ

1,000 hommes, ne lui paraissaient pas suffisantes pour hâter la dispersion des insurgés.

Enfin, le Prince m'a donné lecture des instructions qu'il venait de transmettre au général autrichien susmentionné. Elles portent :

1.^o que les familles Morniaques qui, pour se soustraire aux persécutions des insurgés, se réfugièrent sur le territoire Autrichien, seraient accueillies avec hospitalité.

2.^o que les troupes de la Sublime Porte qui se trouveraient forcées de passer en Autriche, y seraient reçues avec leurs armes, mais qu'il ne leur serait pas permis de se prévaloir de cette retraite pour faire une manœuvre militaire, en rentrant en Bosnie sur un autre point.

dans le but de tourner l'ennemi,

3.^o que les insurgés qui, armés ou sans armes, voudraient se réfugier sur le territoire Autrichien, seraient

repoussés de vive force.

Je me mis fait un devoir
de remercier le Prince au nom de
la Sublime Porte de cette marque
d'amitié, si conforme à la conduite
que le Gouvernement Impérial
a tenue envers l'Autriche pendant
l'insurrection hongroise.

Je suis avec le plus profond
respect.

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Paris, le 18 septembre 1849.

Vienne, le 18 septembre, 1849.

N^o 61.

Monseigneur,

Depuis mon précédent
respectueux rapport N^o 57, il ne
s'est passé rien de saillant en
fait de nouvelles politiques.

Par suite d'une légère
indisposition l'empereur n'a
pas assisté à l'inauguration
du chemin de fer de Cilly à
Läibach. Par conséquent aucun
des chefs de mission ne s'y est
rendu non plus; la plus part
d'entre eux y ont, cependant,
envoyé leurs secrétaires, et c'est
ce que j'ai fait moi-même.

Le maréchal Radetzky,
le général Haynau et le Ban
Jellachich se trouvent depuis
quelques jours dans cette capitale.
Le premier a été accueilli par
des acclamations pleines d'en-
thousiasme et continue à être

l'objet des ovations du public.

Déjà ces généraux prennent part aux conseils où l'on délibère sur l'organisation militaire et administrative de la Hongrie et du Royaume Lombard-Vénitien.

Le général Görgey a été envoyé avec sa famille à Klagenfurth en Carinthie, où il doit résider, placé sur la surveillance de la police, mais tout en jouissant de sa liberté.

Quels que soient les différents essais mis en avant pour amener la question allemande à une solution qui puisse concilier des intérêts si opposés, personne n'est encore à même de prédire au juste quel sera le résultat de ces tentatives.

Je suis avec le plus profond respect.

À Son Excellence Aali Pacha
Ministre des Affaires étrangères,
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Excellence, Excellence, Excellence

Monsieur,

Vienne, le 18 Septembre, 1849.

Particulière.

Les nouvelles apportées par
le dernier courrier de Constantinople
sur les démarches faites par la
mission de Russie pour obtenir
l'extradition des réfugiés Polonais,
semblent avoir relevé les
espérances du Cabinet de Vienne
par rapport à cette question. M.
le Prince de Schvarzenberg, avec
qui j'ai eu avant hier une
entrevue, m'a donné lecture de
la lettre de l'Empereur de Russie
à Sa Majesté Impériale notre
Auguste Maître, et de la note
adressée à la Sublime Porte
par M. Titoff; mais il m'a
tenue cette fois un langage plus
ferme, plus explicite, plus alarmant.
Je n'ai pas hésité à lui avouer
que je ne partageais pas ses alarmes.

Je me suis prévalu des raisons que je
lui avais exposées précédemment,
pour lui démontrer que c'était
venir à l'impossible que d'insister
sur l'entraide ^{de réfugiés} de cette espèce.

~~de réfugiés~~ J'ai traité la question
et sous le point de vue politique
et sous le point de vue de droit.

Quant aux stipulations des traités,
invocées dans la note de Mr. Titoff,
je n'ai pas manqué d'expliquer à
Mr. le Prince de Schwarzenberg
quelle en était la véritable teneur,
combien peu elles étaient applicables
au cas présent, et quel usage la
Russie en avait fait jusqu'ici
vis-à-vis de la Sublime Porte.

Enfin, je lui ai fait différentes autres
observations, dont il serait superflu
d'entretenir au long Votre Excellence.
Ainsi je me borne au contenu de
mon rapport d'aujourd'hui, qui
donne un résumé succinct mais
fidèle de ce que Mr. le Prince de

de Schwarzenberg m'a dit à cette occasion. En parcourant ce rapport, V. E. apercevra que, quelque énergiques que pussent être les représentations de M. le Comte de Stürmer, le Cabinet de Vienne, qui naturellement serait très content d'obtenir l'extradition des réfugiés hongrois et Polonais, ne le serait pas moins de les voir internés et surveillés de manière qu'il leur fût impossible de tramer contre lui.

Pour ce qui est de la Russie, elle ne saurait réclamer plus que n'aurait obtenu l'Autriche qui est la Puissance la plus intéressée, ou pour mieux dire, la seule intéressée dans cette question.

Mais je ne saurais dissimuler à Votre Excellence que, d'après ce que j'ai pu inférer du langage de M. le Prince de Schwarzenberg, la question revêtait un caractère

lieu grave, si les passe-ports anglais
dont ces réfugiés sont, comme on
assure, porteurs, étaient reconnus
pour valides, et si aucune mesure
n'était prise pour rassurer le
Cabinet de Vienne, et le garantir
des effets d'une nouvelle cons-
piration.

En terminant cette lettre,
j'ose avouer très respectueusement
à Votre Excellence que, si j'étais
appelé à opter entre l'internement
et l'expulsion, je me prononcerais
sans hésitation pour l'internement;
car nous serions, le cas échéant, en
droit d'en exiger autant à l'égard des
sujets ottomans ^{qui}, s'étant rendus coupables,
d'un crime analogue, se réfugièrent
sur le territoire autrichien, tandis que
si les réfugiés Hongrois ^{ont} étaient expulsés,
la réciprocité ne nous offrirait pas
le même avantage, par la raison que
les réfugiés Ottomans, expulsés de
l'Autriche, se rendraient en Grèce, où
ils seraient en position de conspirer

contre l'Empire Ottoman.

(P.S.) Par l'expression: "certaines
Consuls étrangers", dont je me ~~ne~~
suis servi dans mon rapport d'aujourd'hui
N^o 59, j'entends les Consuls anglais,
car ce n'est que des Consuls de cette
Puisseance que M^r. de Schwarzenberg
en a parlé.

Je suis avec le plus profond
respect.

Le 19 septembre 1849



Monsieur l'Envoyé.

Les pièces ci-jointes vous apprendront tous les détails de la malheureuse et regrettable question des réfugiés de Pidin.

Notre premier soin, en recevant cette dépêche, sera de remettre à S. M. l'Empereur d'Autriche, la lettre que notre Auguste Maître lui adresse pour le féliciter sur l'heureuse fin de l'insurrection magyare, et pour le prier, tant au nom de cette vieille amitié qui unit les deux Empires, qu'à celui de la dignité souveraine, de prendre en sérieuse considération, les sentiments d'honneur qui se rattachent à la question dont il s'agit et autres scrupules légitimes qu'un cœur compatissant comme le Sien, ne peut manquer d'avoir dans de pareilles circonstances.

Sa Majesté Impériale a résolu de faire cet appel direct à l'amitié et à la justice de l'Empereur et de son Gouvernement, par suite de la déclaration positive de l'Internonciature Impériale

de ne vouloir entrer dans aucune espèce de discussion
ni sur les traités, ni sur les antécédents. Elle s'est
bornée, d'accord avec Monsieur le Ministre de Russie,
à nous demander un oui ou un non.

Vous concevez, Monsieur, qu'une telle
proposition, dans une affaire de cette gravité ne pour-
rait pas nous paraître acceptable.

Sur notre réponse d'attendre le résultat
de nos démarches directes, les deux Représentans
ont eu devoir nous annoncer par notes officielles
qu'ils suspendraient leurs rapports diplomatiques
si l'extradition pure et simple ne leur était accor-
dée.

Le Conseil des Ministres après avoir
pris connaissance de ces notes, a décidé à l'unani-
mité de faire observer à ces Messieurs que la pre-
mière résolution ayant déjà reçu son exécution
on ne pourrait pas ne pas attendre la réponse
des deux Cours.

La communication de cette décision
les a déterminés à me faire savoir officiellement
qu'ils considéraient désormais leurs relations



diplomatiques avec la Sublime Porte, comme interrompues jusqu'à nouvel ordre.

Je n'ai pas besoin de vous dire, combien le Sultan et son gouvernement ont été affligés de voir les deux Représentans en venir à cette extrémité à jamais regrettable.

Faites bien comprendre au Cabinet Impérial que nous sommes sincèrement affligés de cette malheureuse circonstance qui nous met momentanément en désaccord avec un gouvernement dont l'amitié nous est extrêmement précieuse.

Ce qui nous console, c'est l'intime conviction où nous sommes que nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour engager M. de Stürmer et de Ritoff à ne pas recourir à un moyen si violent.

Vous assurerez le Gouvernement Impérial, au nom de la Sublime Porte et de la manière la plus forte, qu'en voulant garder les réfugiés chez nous, nous avons la ferme résolution de les mettre dans l'impossibilité de rien entreprendre

dorénavant, contre l'ordre légitime en Autriche.

Vous repousserez surtout avec force et injurieux soupçon de sympathie pour la personne ou la cause des rebelles.

Vous aurez la bonté de faire remarquer à S. A. le Prince de Schwarzenberg que dans cette affaire comme en tout, nous n'avons cédé, il peut en être sûr, ni aux insinuations malveillantes ni à cette prétendue sympathie. C'est le sentiment de sa propre dignité et la confiance illimitée qu'il a dans la justice des deux Empereurs qui ont déterminé notre Auguste Maître à faire cette démarche.

Nous sommes persuadés que la Majesté Impériale ne sera pas déçue dans son espoir.

Nous comptons sur l'équité et la modération du Gouvernement Autrichien.

Nous y comptons d'autant plus que la garantie que nous offrons sur la conduite future de ces réfugiés, satisfait pour

faitement la raison d'état qui l'a obligé de demander
leur contradiction.

Agitez, Monsieur l'Envoyé, l'assu-
rance de ma considération distinguée.

Alain

A Son Excellence Aali-Pacha
Ministre des Affaires Étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,
Ici, Ici, Ici.

Monseigneur,

Vienne, le 25 Septembre, 1849.

N° 62.

Dans le courant de la
semaine passée, il ne s'est produit
aucun fait qui méritât d'être
signalé à Votre Excellence.

L'armée assiégeante devant
Comorn s'élève à 80,000 hommes.
Il est toujours question de réduire
cette forteresse par la force. On
assure cependant que le général
Wlaphka, appuyé du vœu de la plupart
des soldats et des sous-officiers,
à qui une amnistie avait été déjà
promise, cherche à amener une
soumission, malgré la résistance
des officiers et de leurs adhérents.
Aussi espère-t-on que par une
amnistie plus étendue et semblable
à celle accordée aux Vénitiens, la
reddition de Comorn pourra
être obtenue sans effusion de
sang.

Les conférences sur la
réorganisation de la Hongrie
et de la Lombardo Vénétie
continuent avec activité;
cependant, rien n'a encore
transpiré sur les résultats de ces
délibérations. On assure que
Verone sera désormais la
capitale de la Lombardo Vénétie,
et l'on allègue pour motif d'une
telle décision que cette ville occupe
une position centrale, tandis que
Milan et Venise sont situés
aux extrémités du Royaume.

Le Grand-Duc de Toscane
est ici depuis quelques jours. Des
négociations sont entamées, dit-on,
à l'effet d'obtenir l'adhésion de
la Toscane à l'arrangement
stipulé dans le dernier Traité
de l'Autriche avec la Sardaigne
sur le système douanier à établir
entre ces deux Rois, et auquel

devaient aussi participer les
Duchés de Parme et de Modène.

M^r. Gustave de Beaumont,
qui est attendu d'un jour à l'autre,
a été nommé l'envoyé extraordinaire
de France près la Cour d'Autriche,
à la place de M^r. de la Cour, chargé
d'affaires, qui est rappelé. On
attend également ici un envoyé
de Sardaigne. On assure, enfin
que le Cabinet de S^t. Pétersbourg
sera représenté à Paris par un
ministre de second rang.

Je suis avec le plus profond
respect.

Le 26 Septembre 1849



Monsieur l'Envoyé!

J'ai reçu votre rapport n° 55 en date du 11 Sept^{bre} 1849, concernant l'opinion exprimée par S. A. le Prince Scherwatzemberg, à l'égard de M. Serpos.

Vous trouverez ci-joint l'office par lequel j'annonce à ce Monsieur, la révocation des fonctions consulaires.

Il a suffi à la S. Porte d'apprendre le désir du cabinet Imp^l pour s'empreser de prendre cette décision. Elle aurait été prise bien plus tôt, si l'accusation portée contre M. Serpos d'être en relations intimes avec les chefs du gouvernement révolutionnaire, avait été connue par notre Auguste Maître.

En même temps que vous communiquerez cette décision à M. le Président du Conseil, vous aurez la bonté de faire parvenir à sa destination, l'office en question, ainsi que celui que j'adresse au Consul Corzaïti, pour le charger d'envoyer quelqu'un à Venise, pour prendre la direction provisoire du Consulat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Envoyé, l'assurance de ma considération distinguée.

^{VII}
Copie.

Le 26 Septembre 1869

104

Leurs Hautes
Ministres de
Aff. Etr.

Monsieur

C'est avec regret, que j'ai vu, avec douleur,
votre révocation des fonctions^{de} chek-Bender
de la Sublime Porte à Venise

Cette mesure a été prise par la S.
Porte à la suite des plaintes et des réclamations
réitérées d'un gouvernement ami. Je puis vous
assurer que l'intérêt tout particulier que j'ai
porté à votre personne, m'aurait fait désirer
de n'avoir que des expressions de satisfaction à
vous transmettre.

Le Consul Ottoman à Trieste M^r Caffariti
est chargé de la direction provisoire du Consulat.
Nous voudrions bien remettre à la personne qui sera
désignée de la part, tous les papiers concernant
le Consulat.

Agnez Monsieur l'assurance de ma
parfaite considération.

Signé / Ali

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan
Ha. Ha. Ha.

Monsieur,

Vienne, le 2 Octobre, 1849.

A. 63.

Par le dernier courrier
de Constantinople, arrive ici
avant hier, j'ai reçu la Dépêche
que votre Excellence m'a fait
l'honneur de m'adresser en date
du 19 Septembre, et par laquelle, en
me transmettant différentes pièces
relatives à la question des réfugiés de
Vidin, ainsi que la lettre de Sa
Majesté Impériale notre Auguste
Maître à Sa Majesté l'Empereur
d'Autriche¹, et sur la conduite que
j'aurai à tenir sur cette question
vis-à-vis du Cabinet de Vienne.

Aussitôt après la réception de
cette expédition, je me suis rendu
chez M^r le Prince de Schwarzenberg.
Je l'ai informé de la nature tout
amicale des démarches que j'étais
chargé de faire au nom de mon
gouvernement; je l'ai prié de prendre

¹ Elle me donne ses instructions et ses
ordres et ses instructions sur la remise
immédiate de cette lettre

les ordres de l'Empereur relativement
à l'audience où je dois avoir l'honneur
de lui remettre la lettre de mon
Souverain, et je lui en ai communi-
qué la copie sur sa demande et
d'après la règle usitée en pareil cas.
Le Prince m'a dit que, dès qu'il aurait
pris les ordres de Sa Majesté par rapport
à l'audience que je sollicitais, il s'em-
presserait de m'en faire part.
Cependant je n'en ai reçu jusqu'à ce
moment aucun avis.

Je juge superflu de faire
observer à votre Excellence que
n'ayant pas encore été admis à
l'audience de l'Empereur, je ne
suis pas en état de prédire, dès ce
moment et d'une manière positive,
quel sera le résultat des démarches
que j'ai ordre de faire auprès du
Cabinet de Vienne.

Je suis avec le plus profond respect

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des Affaires Etrangères,
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

✱ ✱ ✱

Vienne, le 2 Octobre, 1849.

N.º 64.

réservee

Monsieur,

La résolution que la sublime
Porte a prise à l'égard de la demande
en extradition des réfugiés Hongrois
et Polonais et en présence surtout
de la manière insolite dont la
question a été posée par les
représentants de Russie et d'Autriche,
ou plutôt par la Dépêche du Comte
de Messembrode, est la seule capable
de sauvegarder la dignité souveraine
de Sa Majesté Impériale notre Auguste
Maître, et d'amener une solution
conforme aux vœux de notre Gouver-
nement dans une question où les
Traites, le bon droit, les principes
de l'humanité et le progrès de la
civilisation militent en sa faveur.

Bien qu'à en juger par ce
que Mr. le Prince de Schwarzenberg
m'avait dit précédemment, on ait
du se contenter ici des garanties

offertes par la sublime Porte quant
à l'internement de ces réfugiés, il
est évident que, vu la tournure
fâcheuse que cette question a prise
par suite de l'interruption des
rapports diplomatiques, je ne devais
pas m'attendre à ce que le Prince,
dans l'entretien que j'ai eu avant
hier avec lui, s'expliquât la
dessus en termes précis. Il s'est
borné à me dire que le Gouvernement
autrichien ne prendrait une résolution
définitive qu'après une mûre réflexion.
Cependant, tout ce que j'ai pu inférer
du langage qu'il m'a tenu, c'est que
les intentions de Cabinet de Vienne
sont toutes pacifiques.

M.^r de la Cour, chargé d'affaires
de France, qui s'est entretenu avec
le Prince de cette question, m'a dit que,
d'après l'impression que lui avait
faite le langage de ce ministre,
il croyait que c'était contre le gré
du cabinet de Vienne que l'affaire

avait été poussée si loin. Comme
M^r. de la Cour a qualifié de
rupture la résolution prise par
Messieurs de Sturmer et de Titoff,
le Prince lui a répondu que ce
n'était pas une rupture, mais
une interruption des relations
diplomatiques. Enfin, le Prince
a dit à M^r. de la Cour, comme
me l'avait dit à moi même, que
le Cabinet de Vienne montrerait
de la patience.

M^r. le Comte de Médem, avec
qui j'ai parlé de cette question d'une
manière très amicale, m'a dit que,
quant à lui, s'il était à la place
de M^r. de Titoff, il n'aurait pas
interrompu les relations diplomatiques,
mais qu'il en aurait référé à Sa
Cour. Il a ajouté qu'il espérait
qu'on finirait par se contenter des
garanties offertes par la Sublime
Porte. Je rapporte cela à votre Excellence
très confidentiellement et comme

une opinion personnelle de M^r.
de Médeur.

Quoique j'aie lieu de croire
qu'il tarde à la Cour de Vienne
de reprendre les relations diplomatiques,
si légèrement interrompues, il me
semble que, par égard pour l'Empereur
de Russie, il évitera peut être de
prendre à ce sujet une résolution
définitive avant de s'entendre
avec le Cabinet de S.^t Pétersbourg.
Il se pourrait donc qu'en attendant,
on nous boudât, on tergiversât et
même on ajournât l'audience
que j'ai sollicitée. Déjà on dit que
l'Empereur partira aujourd'hui
même pour un voyage dont on
ignore encore le motif et le but.
Comme je me propose d'aller voir
M^r. le Prince de Schwarzenberg à
l'instant même, j'espère, avant le
départ ~~même~~ du courrier d'au-
jourd'hui, pouvoir donner à Votre
Excellence quelques notions et sur ce
bruit et sur l'audience que j'ai
demandée.

Quoiqu'il en soit, et en supposant même qu'on veuille temporiser, il ne saurait en résulter aucun inconvénient pour nous, car plus cette question traînerait, plus on laisserait de temps aux Cabinets de Londres et de Paris d'élever les voix et de venir à notre appui.

M^r. Gustave de Beaumont est attendu d'un moment à l'autre. Quant à Lord Brounby, il m'a dit que, quoiqu'il n'eût pas encore reçu les instructions qu'il attend de son gouvernement sur cette question, il avait l'intention de voir aujourd'hui même M^r. le Prince de Schwarzenberg pour tâcher de sonder ses dispositions, et pour lui tenir, au besoin, un langage ferme et tout favorable à la Sublime Porte.

Je suis avec le plus profond respect

Post-scriptum

Je viens de voir M^r. le Prince de Schwarzenberg.

Quant à l'audience, il m'a dit que l'Empereur allait partir pour un petit voyage; qu'en trois jours il serait de retour et que, dès

son arrivée, je serais prévenu du
jour et de l'heure où je serais
reçu par Sa Majesté.

A cette occasion, je me suis
entretenu avec le Prince de la question
qui nous occupe. Je lui ai rappelé
ce qu'il m'avait dit à plusieurs
reprises, c'est-à-dire, qu'en défaut de
l'entradition, il préférerait voir
les réfugiés Hongrois internés et
surveillés de manière qu'il leur
fut impossible de tramer contre
l'Autriche. Dès lors, je lui ai
exprimé mon étonnement de ce que
M.^r le Comte de Sturmer, au lieu de
mettre à profit les offres amicales
de la Sublime Porte, en était venu
à une extrémité si déplorable et
si opposée aux rapports d'amitié qui
unissent si heureusement les Deux Cours.

Le Prince, sans se retrancher, ni à
opposer quelques petites récriminations
sur l'affaire des bâtiments de guerre
dont la Sublime Porte avait promis la

vente, et sur le refus du passage des troupes sous les ordres du général Puchner à travers la Serbie. J'ai opposé à mon tour à ces récriminations les motifs supérieurs qui avaient dicté la conduite suivie par la Sublime Porte dans ces deux conjonctures, et l'énumération des services signalés qu'elle a rendus à l'Autriche durant l'insurrection Hongroise. Enfin, j'ai conclu du langage de M^r. le Prince, ainsi que d'une demande qu'il m'a adressée et qui fait l'objet de mon rapport d'aujourd'hui N^o 65, que les dispositions du Cabinet de Vienne sont toutes pacifiques, et que cette question ne tardera pas à obtenir une solution satisfaisante et conforme aux vœux de la Sublime Porte. Mais ce n'est qu'après l'audience où je dois remettre à l'Empereur la lettre de Sa Majesté Impériale Notre Auguste Maître, que je serai en état de donner à Votre Excellence des assurances plus positives.

VI.
A
M
de
N
A
rés
A
mon arrivée à la Chancellerie
d'état, j'ai rencontré M^{le} le Comte
de Médem, qui m'a confirmé ce
qu'il m'avait dit précédemment,
m'a assuré que le Gouvernement
autrichien désirait entretenir avec
la Sublime Porte des relations
amicales et m'a dit qu'il aimait
à croire que le Cabinet de S. Pétersbourg
suivrait dans cette conjoncture une
conduite analogue. A cette occasion
et au moment de nous séparer,
il m'a invité à dîner après-demain
chez lui.

Au sortir de chez M^{le} le Prince
de Schwarzenberg, j'ai vu venir
Lord Ponsonby qui allait avoir
une entrevue avec lui.

De Votre Excellence

Le très humble S S